

SELARL ACTOUEST

Commissaires de Justice Associés

38, rue d'Iéna – BP 90036

56304 PONTIVY Cedex



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION





Commissaires de Justice Associés

38 rue d'Iéna

BP 90036

56304 PONTIVY Cedex

Tél : 02.97.25.40.41

contact@actouest.com



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

LE VINGT-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

A la requête de La **société CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY**, société coopérative de crédit à capital variable, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de LORIENT (Morbihan) sous le numéro 777 874 694, et dont le siège social est 85 rue Nationale à PONTIVY (Morbihan), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Elisant domicile en mon étude et en mairie de tous lieux d'exécution,

Ayant pour Avocat la SELARL SEGARULL - GUILLOU-PERRIER, Avocats associés, représentée par Maître Stéphane SEGARULL, Avocat au Barreau de LORIENT (Morbihan), y demeurant 2 rue Cambry, qui se constitue et occupera pour elle sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites, chez qui elle fait élection de domicile, et pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres et toutes significations relatives à la saisie,

agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte authentique reçu par Maître Stéphane KERRIEN, titulaire d'un office notarial à la résidence de PONTIVY (Morbihan), en date du 14 octobre 2021, contenant deux prêts consentis par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY au profit de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY** dont le siège social est situé à CLEGUEREC (Morbihan), lieu-dit Kerberic.

Par suite d'un commandement aux fins de saisie immobilière délivré par acte de notre Ministère en date du 6 novembre 2025 à **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY** en sa qualité de co-gérant de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY**

Nous, requiert pour établir un état descriptif d'un bien immobilier dépendant de l'actif de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONTIVY** situé :

Commune de PONTIVY (Morbihan), 1 rue du Meunier, quartier Stival

figurant au cadastre de la commune sous les références et relations suivantes :
Section AB numéro 93 pour une contenance de 87 centiares.

Je, **Laurent TREMBLAY**, Commissaire de Justice associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ACTOUEST, titulaire d'un office situé 38, rue d'Iéna à PONTIVY (Morbihan),

me transporte, ce jour, vendredi vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq à compter de 13 heures 30 à PONTIVY (Morbihan), quartier Stival, 1 rue du Meunier.

aux fins de procéder à la description de l'ensemble immobilier situé à cette adresse, et d'en dresser procès-verbal.

muni des clés de cet immeuble remises par

Là étant, je procède à la description du bien immobilier ci-dessus désigné.

1. Situation géographique et environnement du bien

1.1. Situation géographique

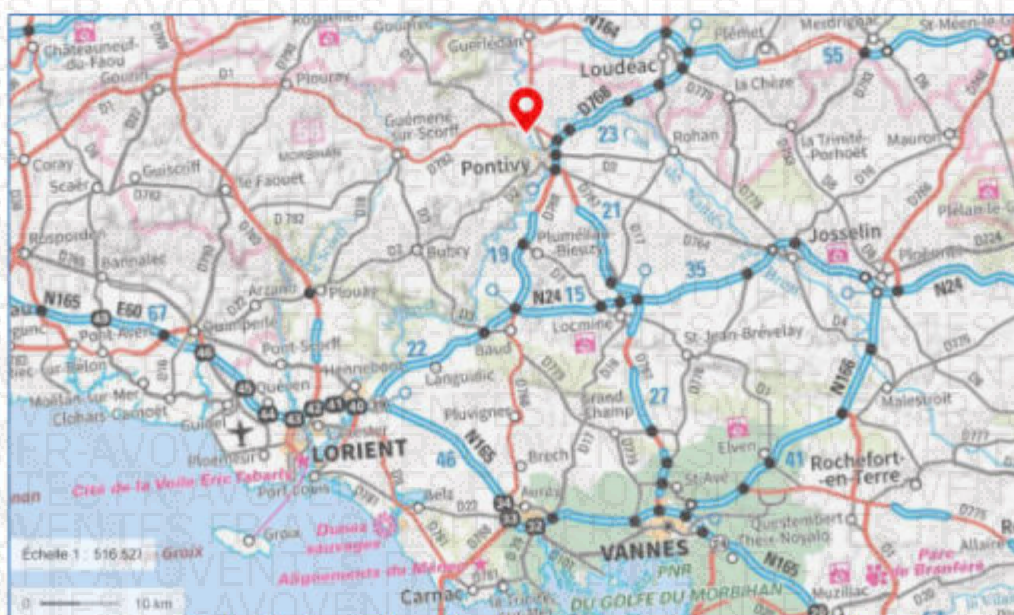
Le bien immobilier se situe sur la commune de PONTIVY, département du Morbihan, Région Bretagne.

La commune de PONTIVY est l'une des préfectures du Morbihan. Cette commune est intégrée à la Communauté de Communes « PONTIVY Communauté ».

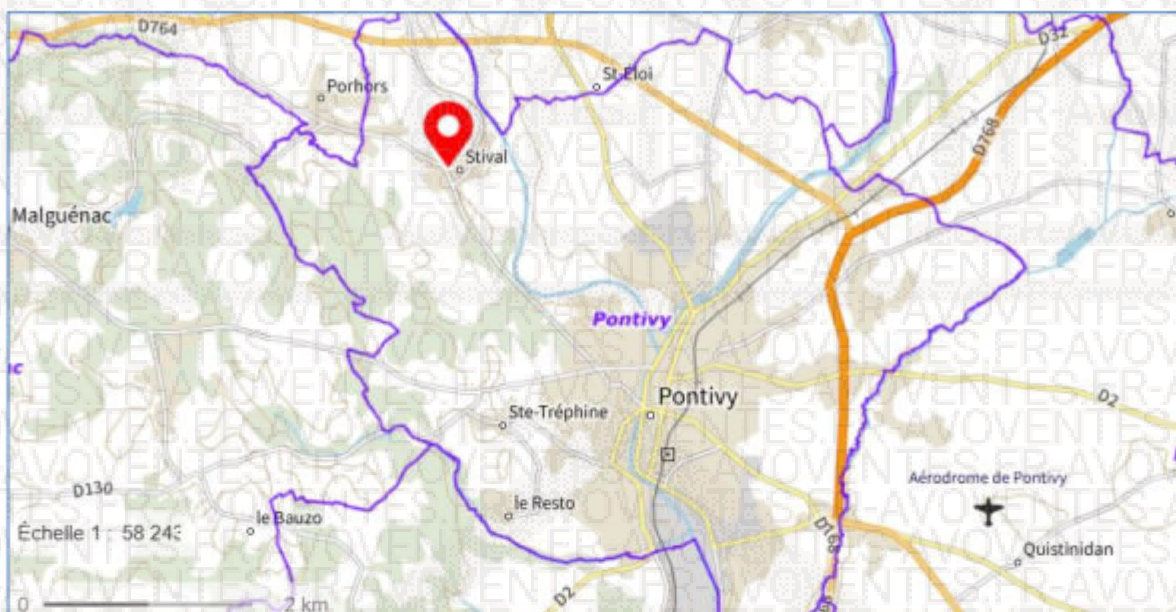
En 2022, la commune comptait 14 547 habitants (source INSEE 2022).

L'habitation à décrire se situe dans le quartier de Stival sur la route de Guéméné sur Scorff au Nord de l'agglomération (proximité RD n°764).

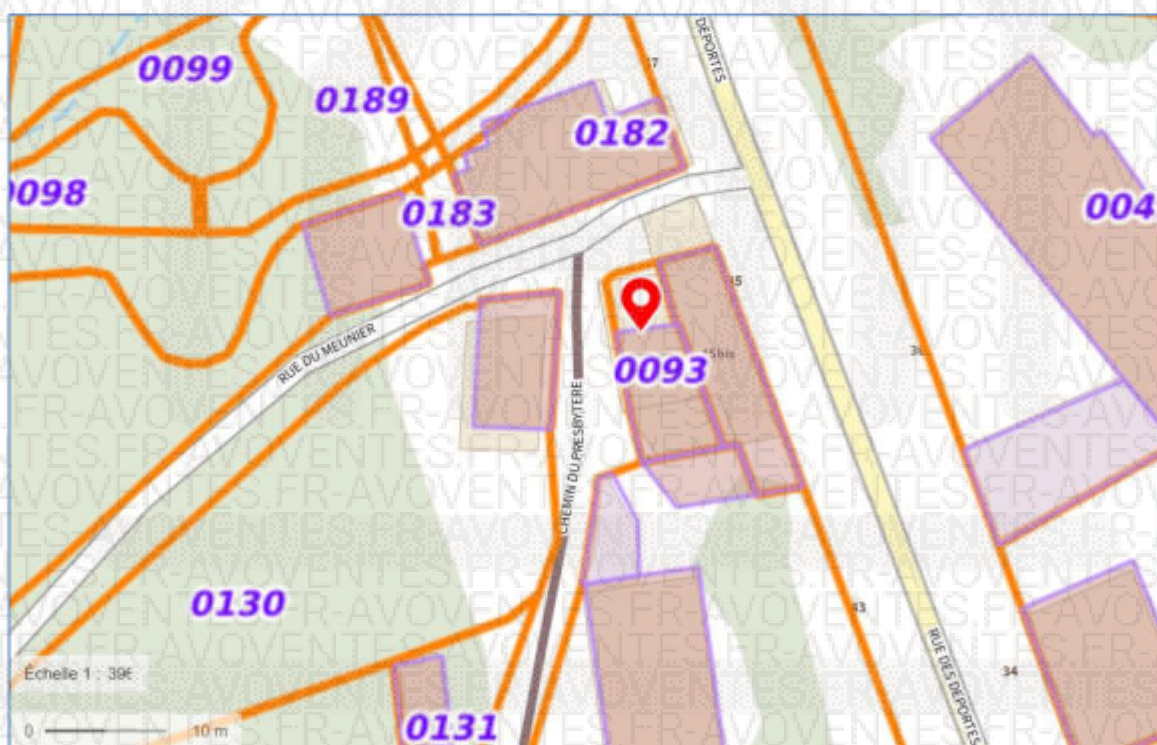
La rue du Meunier se situe à environ 3,5 kilomètres du Centre Ville de PONTIVY.



Carte n°1 - localisation du bien : témoin rouge – source www.geoportail.gouv.fr



Carte n°2 - localisation du bien : témoin rouge – source www.geoportail.gouv.fr



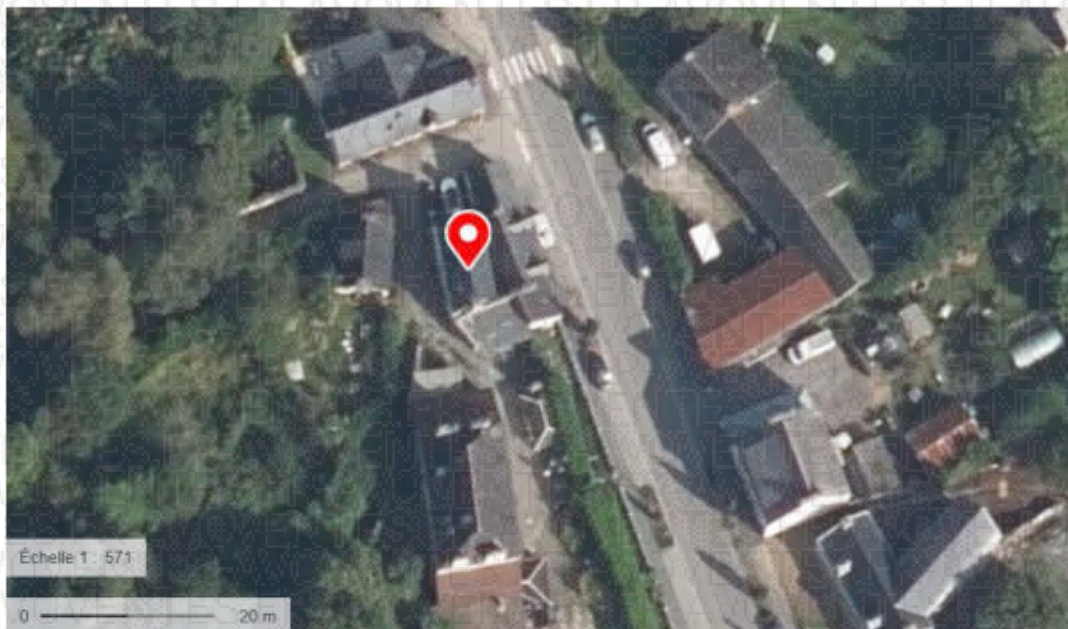
Carte n°3 - localisation du bien : témoin rouge – source www.geoportail.gouv.fr

Eloignement du bien par rapport au :

- Centre-ville de PONTIVY à 3,5 kilomètres ;
- Centre-ville de LORIENT à 62 kilomètres environ ;
- Centre-ville de VANNES à 57 kilomètres environ.

1.2. Environnement proche

L'habitation se situe en agglomération au lieu-dit Stival, quartier périphérique de Pontivy au Nord-Est du centre-ville.



Vue aérienne de la zone (propriété en rouge) – source www.géoportail.gouv.fr

La parcelle est bordée :

- au Nord à l'Ouest par la rue du Meunier ;
- au Sud par la parcelle bâtie cadastrée Section AB n°396 ;
- à l'Est par le bâtiment contigu à usage d'habitation numéroté 92 dans la même Section.



Vue des façades Nord et Oues

La rue du Meunier est une rue étroite donnant sur la rue des déportés (quartier Stival) (RD n°764).

Entrée de la rue du Meunier (**Photographie 1**).

Rue des déportés à hauteur de l'entrée de la rue du Meunier (**Photographies 2 et 3**).

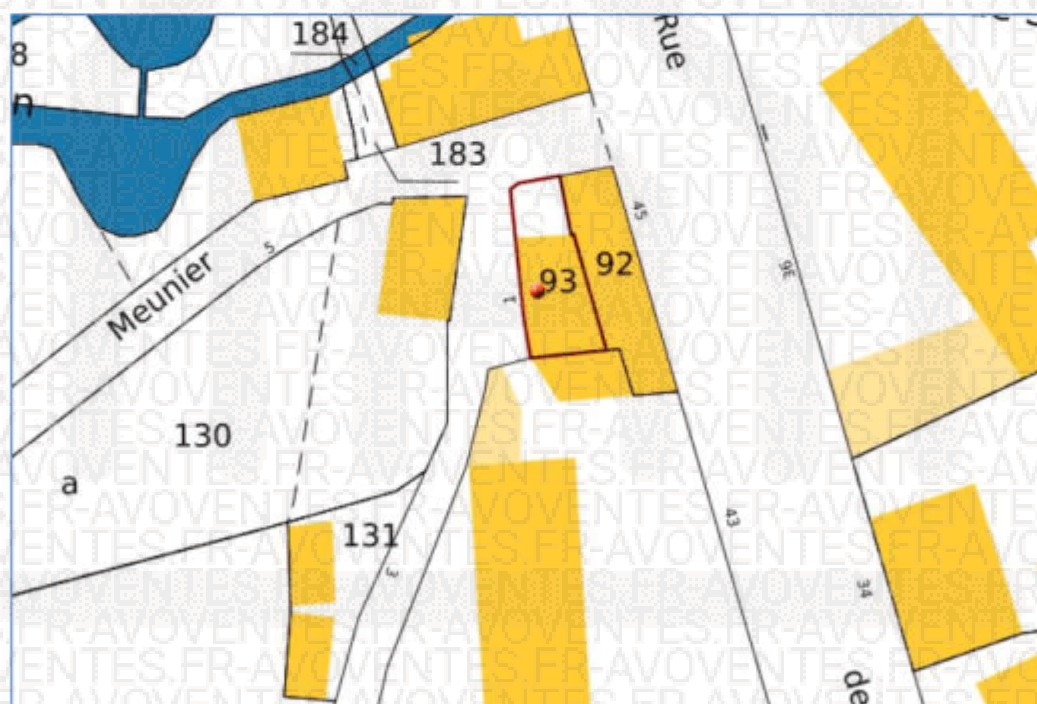
Rue du Meunier (**Photographies 4, 5 et 6**). Maison décrite à gauche de l'entrée de la rue (**Photographie 6**).

Partie de la rue en impasse de la rue sur le côté Ouest du bien (**Photographies 7 à 10**).

2. Situation cadastrale

La propriété est cadastrée en la commune de PONTIVY ainsi :

Section	Numéro	Adresse	Contenance
AB	93	1 rue du Meunier	87 centiares (87 m ²)



Extrait de la section AB du plan cadastral de la commune de PONTIVY
source www.cadastre.gouv.fr

Une copie du relevé de la propriété (**ANNEXE n°1**) et un extrait du plan cadastral de la Section AB de la commune représentant la parcelle (**ANNEXE n°2**), sont joints au présent acte

3. Urbanisme

La commune de PONTIVY dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La parcelle AB n°93 est situé en zone UB.

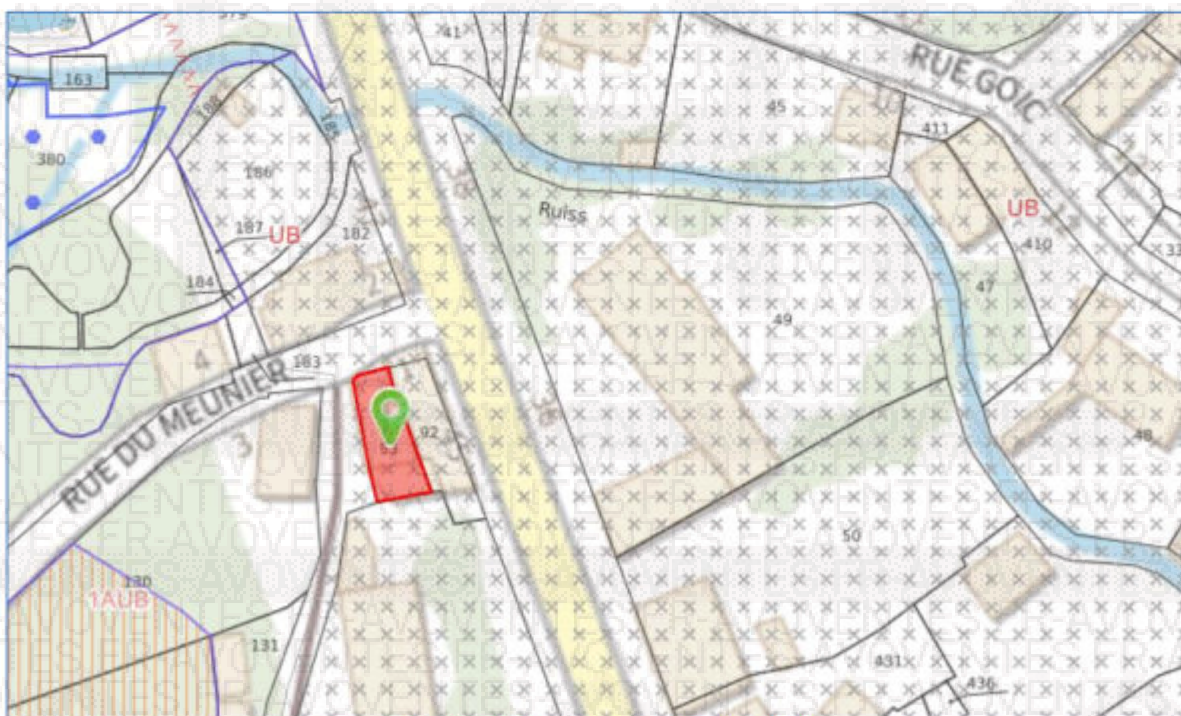
Cette zone est définie ainsi dans le PLUI : « La zone UB est destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Elle correspond aux extensions urbaines récentes. La zone UBhd est destinée à l'accueil d'habitats légers démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ».

L'ensemble des documents du PLUI sont consultables sur le site de la communauté de communes à cette adresse :

<https://scsipc.sharepoint.com/sites/ExtranetPC/PLUI/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FExtranetPC%2FPLUI%2FPLUi%20Approuv%C3%A9&p=true&ga=1>

ou sur le site de la communauté de communes à l'adresse : <https://www.pontivy-communaute.bzh/>

Un extrait de celui-ci précisant les conditions de cette zone particulière est annexé au présent acte (**ANNEXE n°3**).



Extrait du règlement graphique du PLUI

4. Description du bien

4.1. Description de l'aspect extérieur du bien

Le bien comprend une **maison d'habitation** en pierres et ciment sous enduit avec couverture en ardoises et une **courette** au Nord (**Photographie 11**).

L'**habitation** se développe sur deux niveaux (R0 et R+1) avec combles aménagés.

L'enduit des murs est ancien et présente des désordres.

Le **mur de pignon orienté Sud** n'est visible que pour sa partie haute. La partie basse est en héberge d'un mur d'une ancienne construction (désormais détruite) (**Photographies 12 à 15**). Le mur restant est accolé au mur Sud de l'habitation (**Photographie 17**).

Le **mur Ouest** borde la partie en impasse de la rue (**Photographie 16**). L'enduit peint du mur est en médiocre état (**Photographies 17 à 25**). La partie basse est en pierres enduites. Je longe ce mur du Sud vers le Nord et relève ce qui suit :

- fissures en faïençage à proximité de l'angle Sud-Ouest en partie basse (**Photographie 18**) ;
- fissure en biais débutant à proximité de l'angle supérieur droit de la fenêtre de la cuisine à l'étage (**Photographie 19**) ;
- décollement de la surface supérieure en épaisseur de l'enduit du rez-de-chaussée (**Photographie 20**) ;
- fissure horizontale en dessous de la fenêtre de la cuisine (**Photographie 20**) ;
- fissures au-dessus et autour de la fenêtre des wc situés dans le garage (**Photographies 21 et 23**) ;
- fissure verticale au-dessus de la fenêtre de la pièce à usage de séjour (**Photographie 22**) ;
- fissures en faïençage entre la fenêtre du garage et l'angle nord-ouest (**Photographie 24**) ;
- fissure horizontale en partie haute à proximité de l'angle nord-ouest (**Photographie 25**).

L'évacuation des eaux usées est fixée au mur Ouest formant saillie de celui-ci.

Le **mur de pignon Nord** est recouvert d'un enduit en ciment partiellement peint. Ce revêtement est ancien et usagé (**Photographies 26 à 29**). Des marques d'humidité sont visibles le long de l'angle Nord-Ouest. L'enduit est faïencé à ce niveau (**Photographie 28**).

Une descente de gouttière est partiellement intégrée à l'enduit le long de cet angle.

Celle-ci est actuellement déconnectée de la gouttière. Une seconde descente vient en raccordement du chéneau existant entre l'habitation et celle contiguë à l'Est construite sur la parcelle AB n°92 (**Photographie 29**).

Le mur Est (recouvert d'un ciment) n'est pas visible de la rue. Sa partie haute est difficilement visible par la fenêtre de la salle d'eau (**Photographies 86 et 87**).

Une **courette** est aménagée à l'avant du mur de pignon Nord (**Photographie 30**).

Le sol de cette surface est en ciment ancien. Ce revêtement est fractionné et fissuré (**Photographie 30**).

Un muret ancien en agglos de ciment borde le côté Ouest de cette cour. La tête de ce mur au Nord est déconstruite (**Photographies 30 et 31**).

Un muret sépare la partie Est de la parcelle du terrain cadastré Section AB n°92 (Photographie 31).

4.2. Description de l'intérieur du bien

4.2.1 Distribution de l'habitation

L'accès à l'habitation se fait par le portail (rideau à enroulement) en pignon Nord permettant d'entrée dans le **garage**. Une **buanderie** est aménagée dans une pièce située au Sud de ce garage. Un **WC** est accessible par ce garage.

Un **escalier** prend son origine dans le garage et permet l'accès au **palier** du premier étage. Le premier étage comprend trois pièces à vivre : un **séjour**, une **cuisine** et une **salle d'eau**. Un escalier situé dans le séjour conduit aux combles aménagés d'un **palier / dégagement** et de deux **chambres**.



Croquis des niveaux de l'habitation (source dossier diagnostics).

Un mesurage des pièces est réalisé par le diagnostiqueur (voir annexe). Extrait :

Parties du bien visitées	Surface au sol (en m ²)	Superficie privative Carrez (en m ²)	Justification(s) de non prise en compte
1er étage - Séjour	21,8	21,8	
1er étage - Cuisine	8,23	8,23	
1er étage - SdEau/WC	3,13	3,13	
2ème étage - Dégagement	7,59	3,75	Hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m
2ème étage - Coin couchage 1	12,65	5,75	Hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m
2ème étage - Coin couchage 2	12,96	5,99	Hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m
Surface loi Carrez totale : 48,65 m ² (quarante-huit mètres carrés soixante-cinq)			
Annexes du bien visitées	Surface au sol donnée à titre informatif (en m ²)	Justification(s) de non prise en compte	
Rez de chaussée - Garage	23	Local annexe	
Rez de chaussée - WC	0,66	Local annexe	
Rez de chaussée - Cave	12	Local annexe	

4.2.2 Description des pièces

Je décris ci-après les différentes pièces de cette habitation.

▪ Au rez-de-chaussée

– Garage (**Photographies 32 à 38**)

Le sol du garage est une dalle en ciment. Cette surface est ancienne.

Les murs en pierres sont recouverts d'un enduit en médiocre état (éclats, humidité, ...) . Des fissures sont visibles à l'arrière de la cage d'escalier (**Photographie 37**).

Le plafond est isolé de plaques de polyuréthane.

Un portail automatique de type rideau à lames ferme l'entrée Nord (**Photographie 26**). Cette ouverture fonctionne.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie PVC double vitrage, donne à l'Ouest. Cette ouverture fonctionne.

Une porte au bois (battant ancien, vitré en partie haute) donne accès à la buanderie. Cette ouverture fonctionne.

Un tableau électrique est installé dans l'angle Nord-Est (**Photographie 35**).

Une cage d'escalier longe le mur Est. Une porte en PVC vitrée en partie haute ferme cet accès (**Photographie 38**). La cloison de cet escalier est habillée de plaques OSB.

Une ampoule est installée en plafonnier.

– WC (garage) (**Photographies 39 à 41**)

Le sol est une dalle en béton usagée et sale.

Les murs en agglos de ciment sont recouverts d'un enduit peint hors d'usage.

Le plafond en plâtre sur lattes est dégradé.

La cuvette WC est hors d'usage avec réservoir d'eau sur l'arrière. L'ensemble est sale.

Une fenêtre simple battant, menuiserie bois simple vitrage donne côté Ouest. Cette ouverture est en médiocre état.

Le battant de porte en bois peint est en état vétuste. Cette ouverture fonctionne.

– Buanderie (**Photographies 41 à 46**)

Le sol du garage est une dalle en ciment. Cette surface est ancienne.

Les murs en pierres sont recouverts d'un enduit en médiocre état.

Le plafond est isolé de plaques de polyuréthane.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie PVC double vitrage, donne à l'Ouest. Cette ouverture fonctionne.

Un évier est installé dans cette pièce (**Photographie 46**).

Un ballon d'eau chaude et une chaudière électrique sont fixés sur les murs Ouest et Sud (**Photographie 42**).

Une cheminée ancienne est aménagée sur le mur Sud (**Photographie 44**).

– Cage d'escalier (**Photographies 47 à 50**)

Celle-ci prend son origine dans le garage (**Photographie 38**).

Un escalier droit en ciment conduit à l'étage (**Photographie 47**). La peinture couvrant les marches est usagée.

La cloison gauche est en plaques de plâtre peintes pour la partie basse. Pour la partie haute de ce côté le doublage du mur n'est pas achevé.

La cloison droite est composée d'une plaque d'OSB.

Le plafond est la sous-face de l'escalier d'accès aux combles.

L'escalier accède à un palier (**Photographie 49**). Le sol est un carrelage ancien. Les cloisons sont en plaques de plâtre. Ce doublage n'est pas complètement achevé.

Une porte à battant PVC (vitré en partie haute) permet la communication avec le séjour. Cette ouverture fonctionne.

– Séjour (**Photographies 51 à 57**)

Le sol est en plancher ancien en état d'usage, mais présente des marques d'usure prononcée (**Photographies 54 à 57**).

Les plinthes sont en bois mélaminé.

Les cloisons de doublage et de distribution sont en plaques de plâtre peintes à l'état neuf.

Le plafond est en plaques de plâtre à l'état neuf.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie PVC double vitrage, donne à l'Ouest. Cette ouverture fonctionne.

Une fenêtre à deux battants et un châssis fixe, menuiserie PVC double vitrage, donne au Nord. Cette ouverture fonctionne.

Deux radiateurs sont installés en allège des fenêtres.

Deux ampoules sur douilles fixes sont installées au plafond.

Un escalier en bois conduit aux pièces aménagées sous les combles.

– Cuisine (**Photographies 58 à 60**)

Cette cuisine se situe dans la partie Sud de l'étage (R+1). Cette pièce est accessible du séjour par un passage non clos.

Le sol est en plancher ancien en état d'usage.

Les plinthes sont en bois mélaminé.

Les cloisons de doublage et de distribution sont en plaques de plâtre peintes à l'état neuf.

Le plafond est en plaques de plâtre à l'état neuf.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie PVC double vitrage, donne à l'Ouest. Cette ouverture fonctionne.

Des éléments de cuisine sont aménagés dans cette pièce. Eléments de rangements en bois mélaminé (caissons et façades). L'ensemble est en bon état.

Un évier simple bac en résine (robinet mitigeur) et une plaque de cuisson à induction sont encastrés au plan de travail.

Une hotte aspirante est fixé au mur.

Un four est encastré dans un meuble à gauche de la fenêtre.

Un radiateur est fixé sur l'allège de la fenêtre.

Une ampoule sur douille est présente en plafonnier.

– Salle d'eau (**Photographies 61 à 67**)

Cette salle d'eau est accessible par la cuisine.

Le plancher est recouvert d'un revêtement plastique en bon état.

Les cloisons sont en plaques de plâtre peintes. Ces surfaces sont en bon état. La peinture est écaillée en-dessous du radiateur sèche-serviettes (**Photographie 67**).

Une partie des cloisons est habillée de faïence murale en bon état.

Le plafond est en plaques de plâtre à l'état neuf.

La porte est équipée d'un battant isoplan en état de fonctionnement. La peinture du battant est en bon état.

Une fenêtre simple battant, menuiserie PVC double vitrage donne côté Est (vue sur la toiture de l'habitation voisine (AB n°92).

Un receveur en faïence est installé dans un angle (**Photographies 64 et 65**). Celui-ci est en bon état. La faïence murale de la cabine de douche est en bon état. Un robinet mitigeur (avec douchette sur flexible et colonne de fixation murale) est présent. La cabine est fermée par un simple rideau.

Une vasque repose sur un meuble en bois mélaminé (plan en marbre) (**Photographie 63**).

Les deux portes du meuble fonctionnent. La peinture d'une porte et de la plinthe s'écaille (**Photographie 66**). La vasque est équipée d'un robinet mitigeur.

Un miroir mural avec corniche (à deux spots) est installé à l'arrière de la vasque.

Une cuvette WC (avec abattant couvercle et réservoir d'eau) est installée en face de la porte (**Photographie 62**).

Un radiateur sèche-serviette est fixé sur la cloison à gauche de l'entrée.

Une ampoule sur douille est présente en plafonnier.

– Escalier d'accès aux combles (**Photographie 68**)

Un escalier en bois (marches, contremarches, limons, poteaux et lisse, barreaux en métal) à quartiers tournants, balancé à droite conduit aux combles.

Cet escalier et ses équipements sont à l'état neuf.

Le mur Est est doublé de plaques de plâtre. La finition n'est pas achevée (peinture, bandes).

Une fenêtre de toit est encastrée dans le versant Est. Cette ouverture fonctionne.

– Palier (**Photographies 69 à 72**)

Un palier est aménagé entre les deux chambres situées dans les combles.

Le plancher est ancien et usagé. Un trou est comblé par du carton (Photographie 71). Cette surface est propre.

Les plinthes en bois peint sont en bon état.

Les cloisons (de doublage et de distribution) et les rampants sont en plaques de plâtre peintes en bon état.

– Chambre 1 (côté Sud) (**Photographies 73 à 78**)

Le plancher est ancien et usagé. Cette surface est propre.

Les plinthes en bois peint sont en bon état.

Les cloisons (de doublage et de distribution) et les rampants sont en plaques de plâtre peintes en bon état. Une tache brune est localisée à la base du rampant à droite de la fenêtre (**Photographie 77**).

Une porte équipée d'un battant isoplan permet l'accès au palier. Cette ouverture fonctionne. La peinture du battant est en bon état.

Une fenêtre de toit est encastrée au versant Ouest. Cette ouverture fonctionne. Son store d'occultation fonctionne.

Un radiateur est installé dans cette chambre.

Une ampoule sur douille est fixée au plafond.

– Chambre 2 (côté Nord) (**Photographies 79 à 85**)

Le plancher est ancien et usagé (marques de coups, tâches, éclats, ...) (**Photographies 82 à 85**). Cette surface est propre.

Les plinthes en bois peint sont en bon état.

Les cloisons (de doublage et de distribution) et les rampants sont en plaques de plâtre peintes en bon état.

Une porte équipée d'un battant isoplan permet l'accès au palier. Cette ouverture fonctionne. La peinture du battant est en bon état.

Une fenêtre simple battant (menuiserie PVC double vitrage) donne au Nord. Cette ouverture fonctionne.

Un radiateur est installé dans cette chambre.

Une ampoule sur douille est fixée au plafond.

5. Réseaux

Le bâtiment est raccordé aux réseaux suivants :

- électrique ;
- service des eaux (potable) ;
- téléphonique.

Les réseaux électrique et d'eau sont opérants. Réseau téléphonique non testé).

La propriété est dans une zone éligible à la fibre.

6. Assainissement

L'habitation est raccordée au réseau de tout à l'égout communal.

Une attestation de la société STGS, gestionnaire du réseau, en date du 17 décembre 2024 est annexée au présent acte (**ANNEXE n°4**).

7. Système de chauffage

Chauffage :

Chaudière individuelle électrique. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique.

Eau chaude sanitaire :

Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L

8. Occupation des lieux

Les lieux sont inoccupés et sans garnissement (hors cuisine aménagée).

9. Assurances

Aucun renseignement obtenu à ce titre.

QUATRE VINGT-SEPT photographies numériques prises par mes soins, lesquelles seront annexées à l'original, expédition et copie du Procès-Verbal de constat.

Les clichés en format numérisé seront conservés et sauvegardés en mon Étude sur un serveur.

Documents annexés au présent procès-verbal de description

1. une copie du relevé de propriété ;
2. un extrait du plan cadastral de la commune de PONTIVY ;
3. un extrait du règlement écrit du PLUI s'appliquant à la commune de PONTIVY (Zone Ub) ;
4. un rapport de contrôle des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales situées sur la partie privative dans le cadre d'une cession immobilière réalisé en date du 17 décembre 2024 par la société STGS ;

5. un dossier technique immobilier réalisé par la société DIAG'AGENCES comprenant les diagnostics suivants :

- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique) ;
- Constat de repérage Amiante ;
- Rapport de l'état relatif à la présence d'agent de dégradation biologique du bois - Etat parasitaire ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ;
- Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité ;
- Diagnostic de performance énergétique.

5b. Renouveaulement de l'état parasitaire et rapport de mesurage.

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit.

M^e Laurent TREMBLAY
Commissaire de Justice Associé

COÛT DU PRÉSENT ACTE :

Emolument - article L.444-1 et s. C.Com	221,36 €
Transport	9,40 €
Vacation articles A.444-29 et A.444-18 C.Com	75,15 €
Total hors taxes	305,91 €
TVA à 20 %	61,18 €
TOTAL	367,09 €



Date	Vacation	Arrivée	Départ	Durée
28.11.2025	PV de description	13h30	15h00	1h30



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.



Photographie n°9.



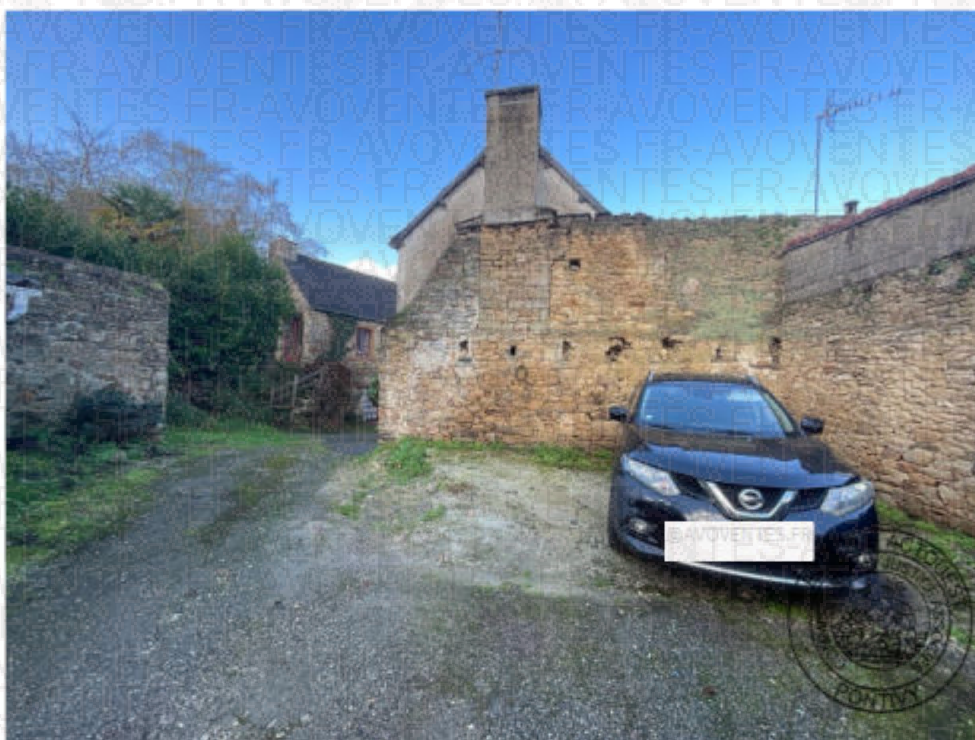
Photographie n°10.



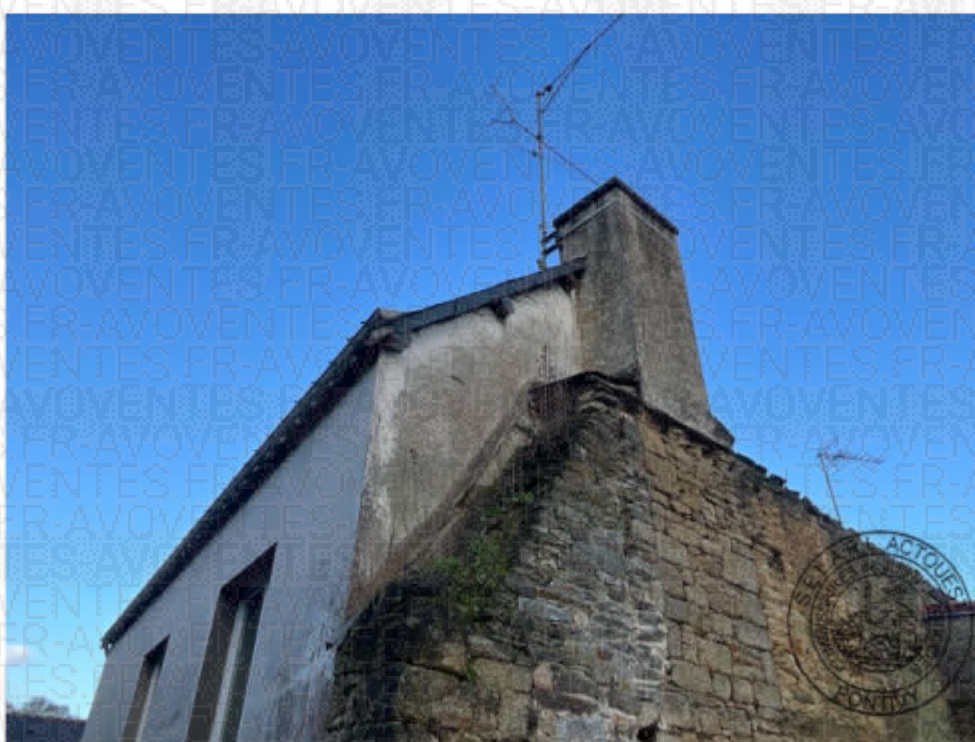
Photographie n°11.



Photographie n°12.



Photographie n°13.



Photographie n°14.



Photographie n°15.



Photographie n°16.



Photographie n°17.



Photographie n°18.



Photographie n°19.



Photographie n°20.



Photographie n°21.



Photographie n°22.



Photographie n°23.



Photographie n°24.



Photographie n°25.



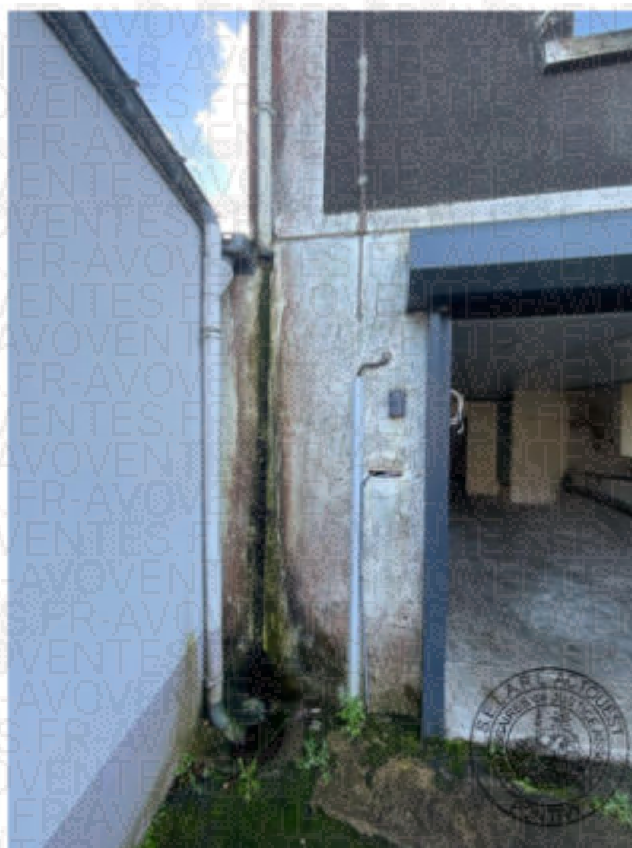
Photographie n°26.



Photographie n°27.



Photographie n°28.



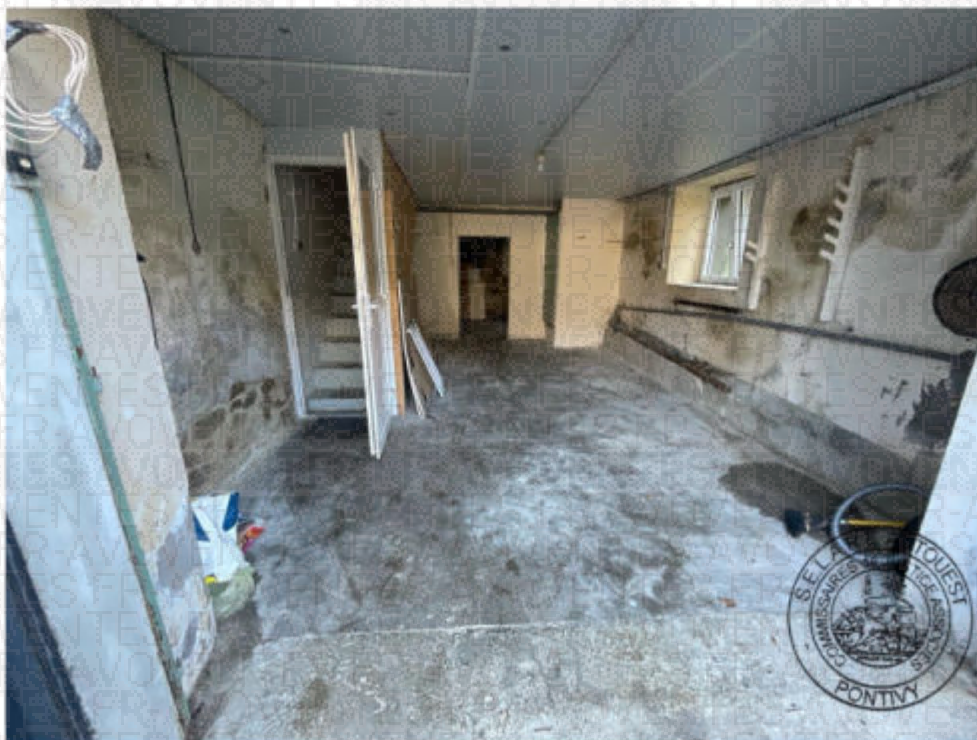
Photographie n°29.



Photographie n°30.



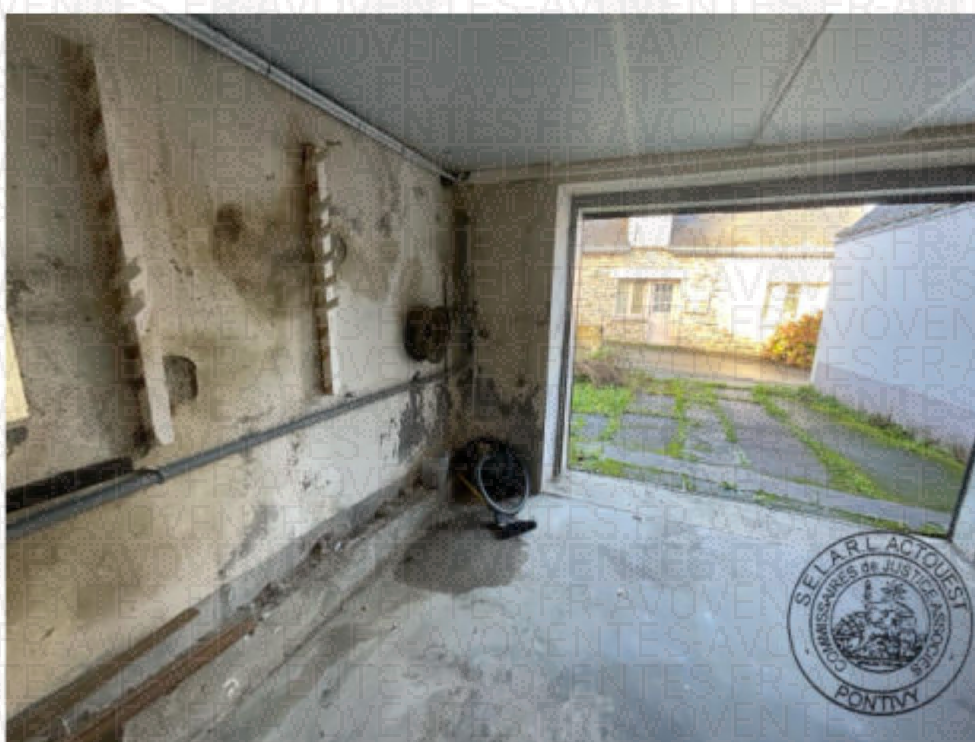
Photographie n°31.



Photographie n°32.



Photographie n°33.



Photographie n°34.



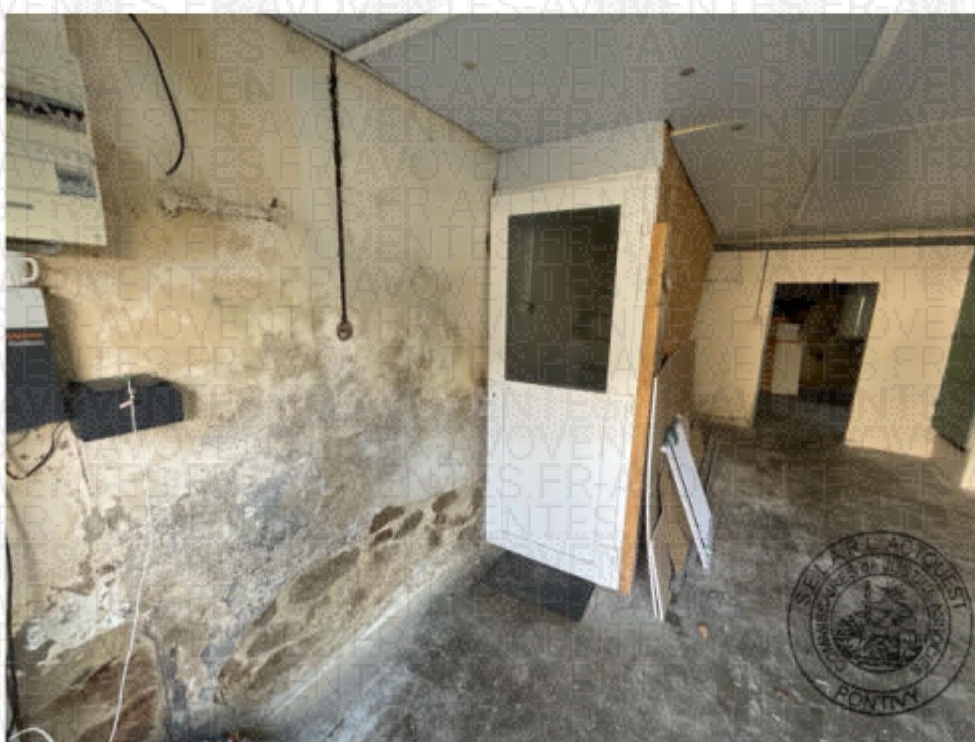
Photographie n°35.



Photographie n°36.



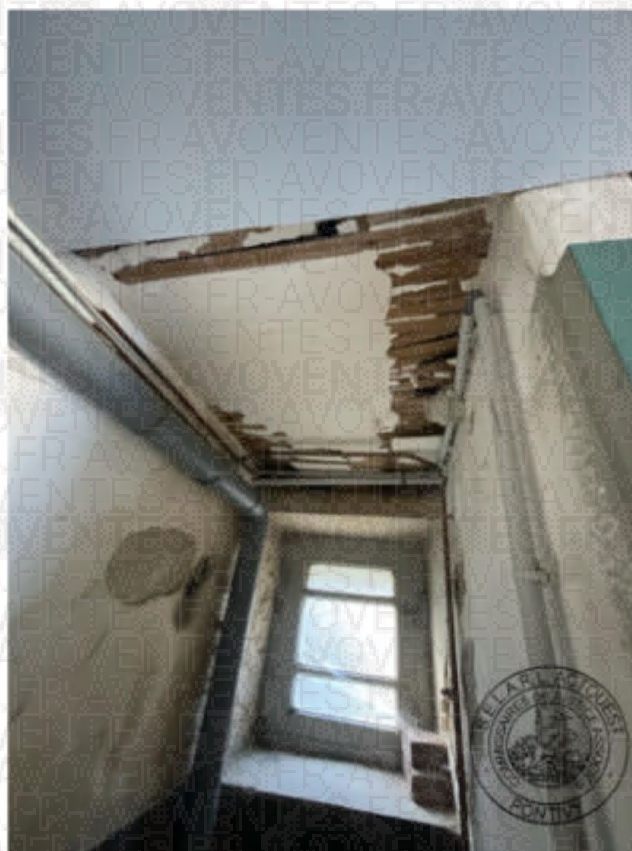
Photographie n°37.



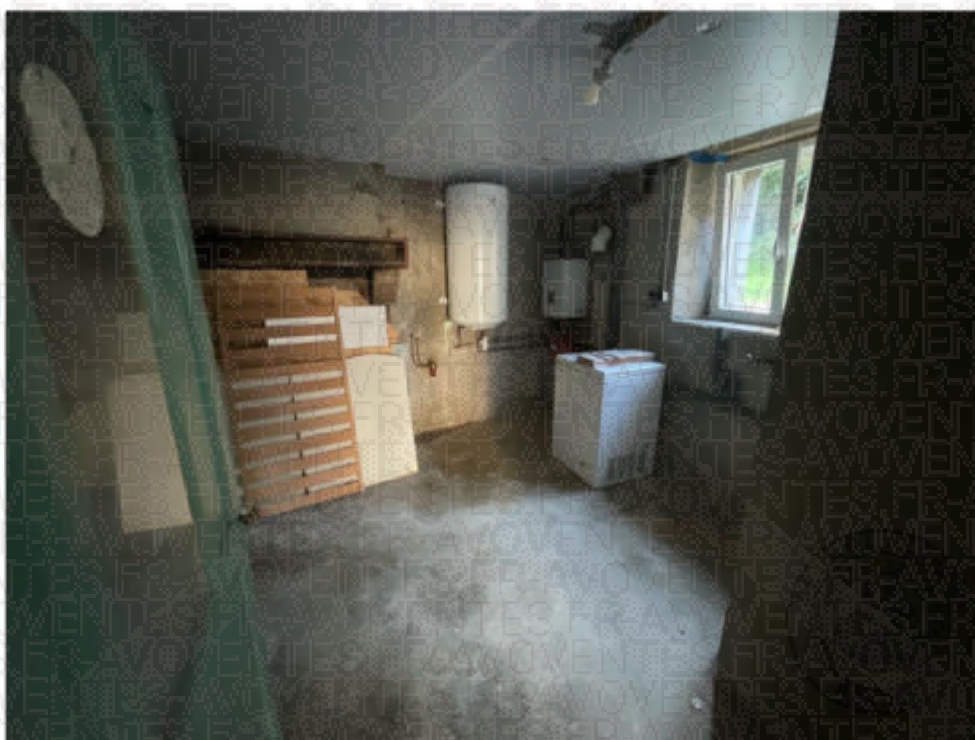
Photographie n°38.



Photographie n°39.



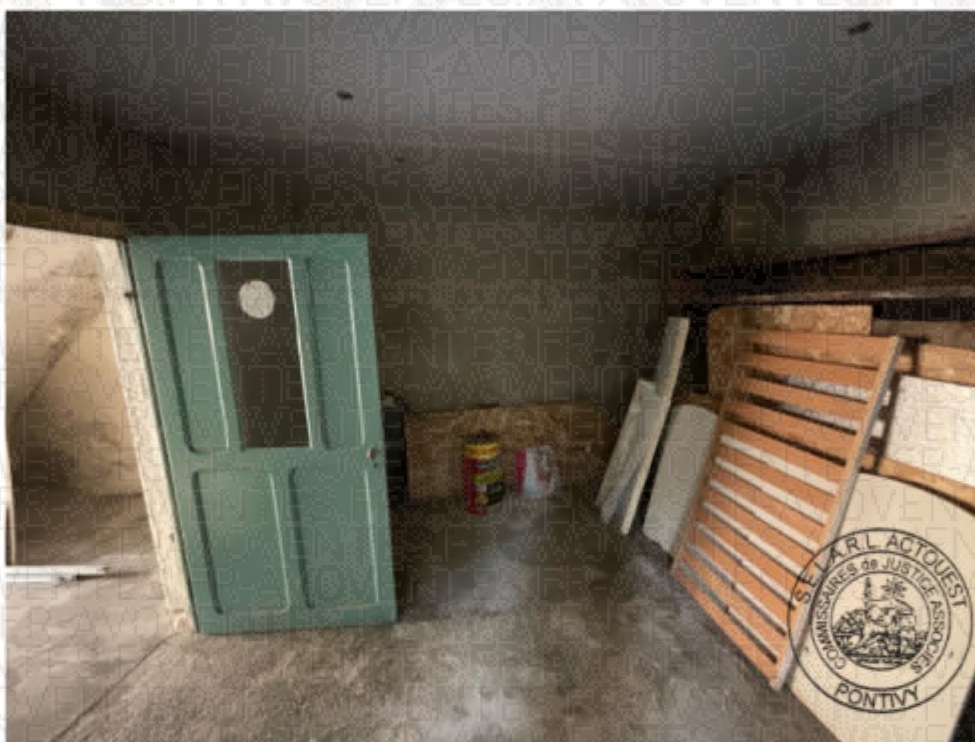
Photographie n°40.



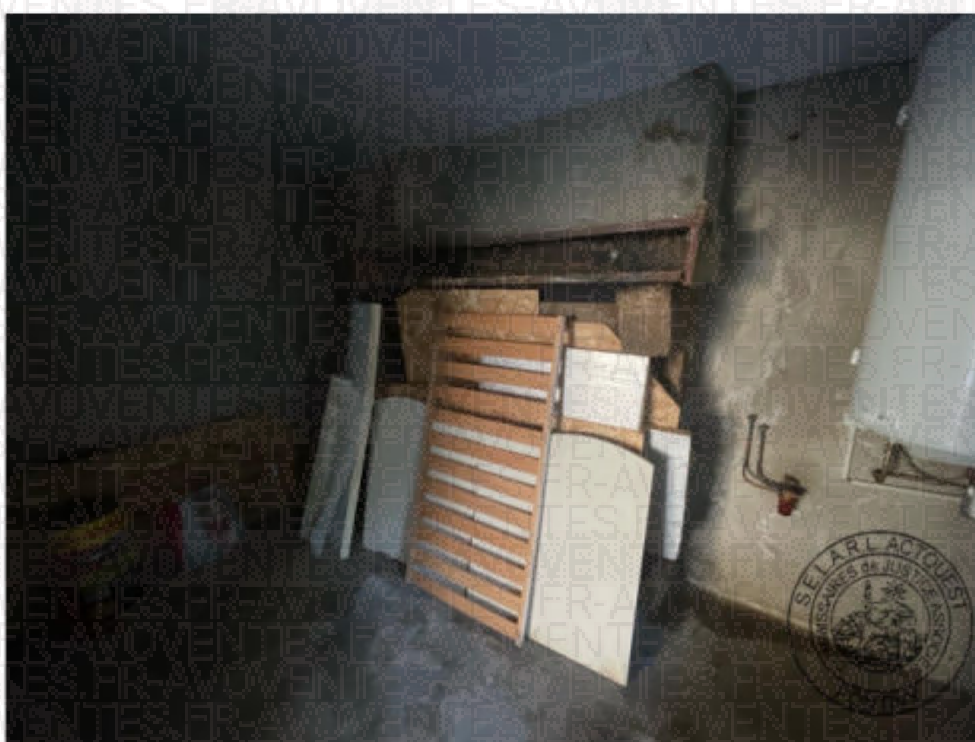
Photographie n°41.



Photographie n°42.



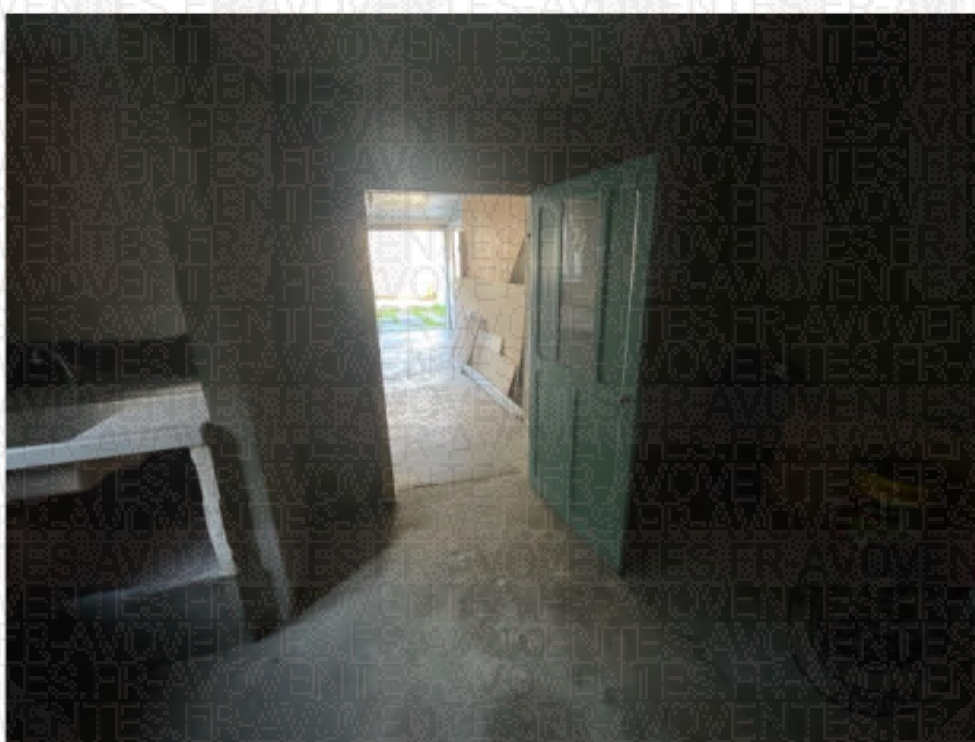
Photographie n°43.



Photographie n°44.



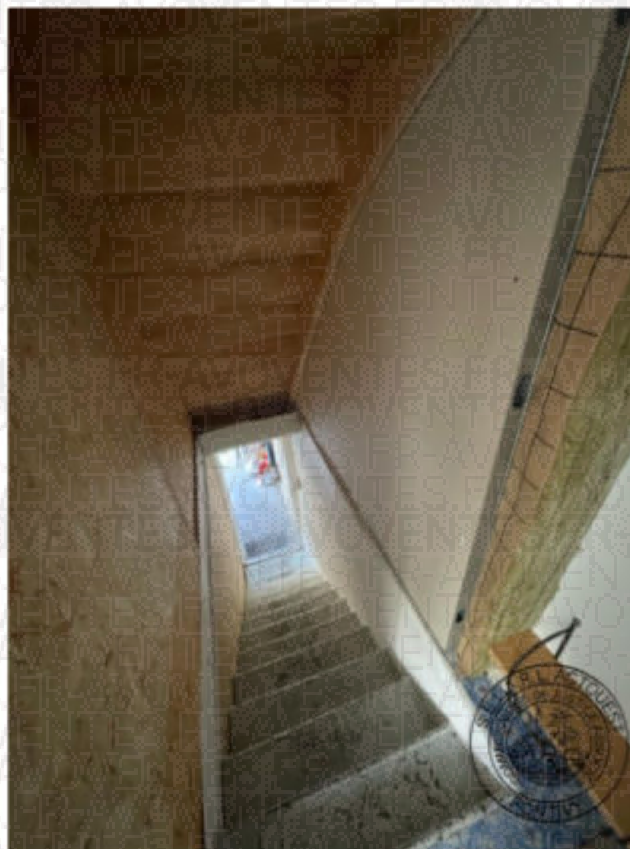
Photographie n°45.



Photographie n°46.



Photographie n°47.



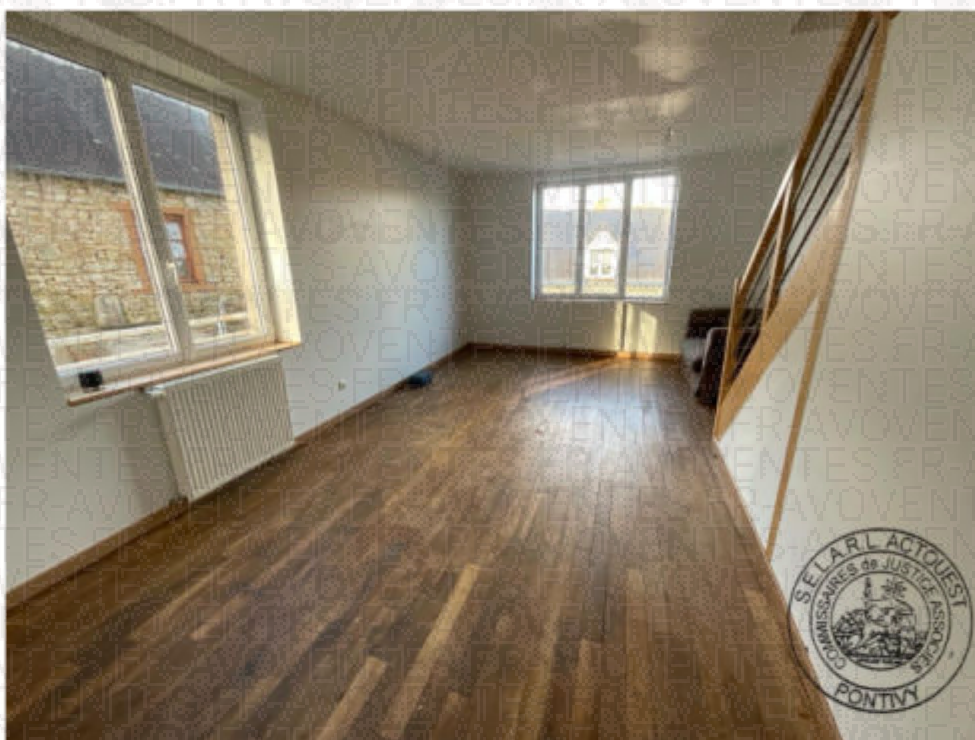
Photographie n°48.



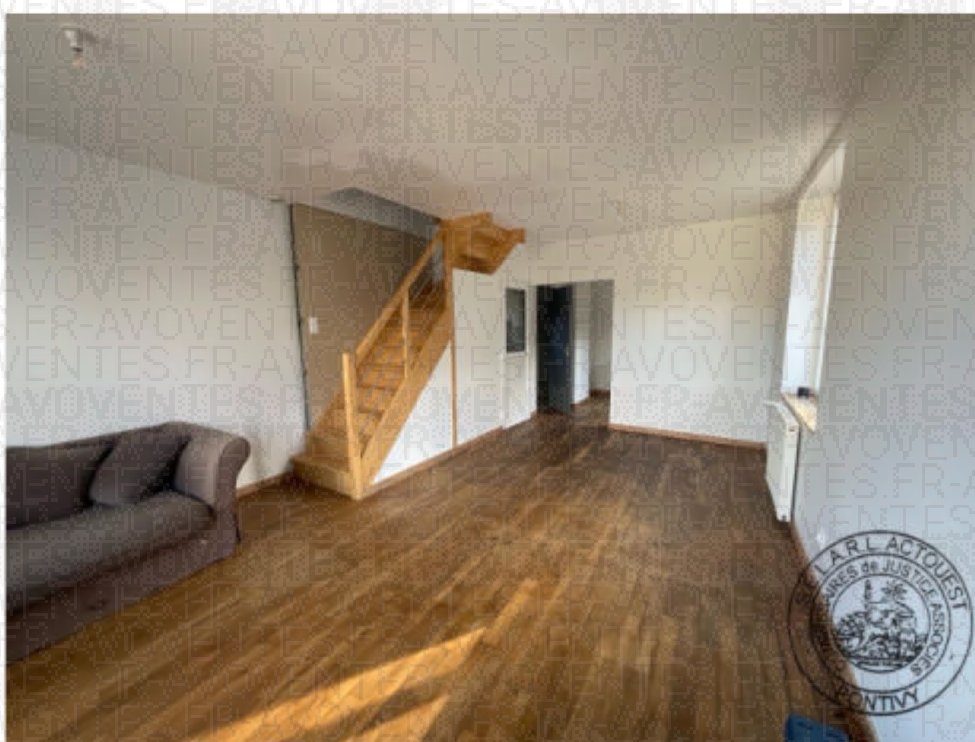
Photographie n°49.



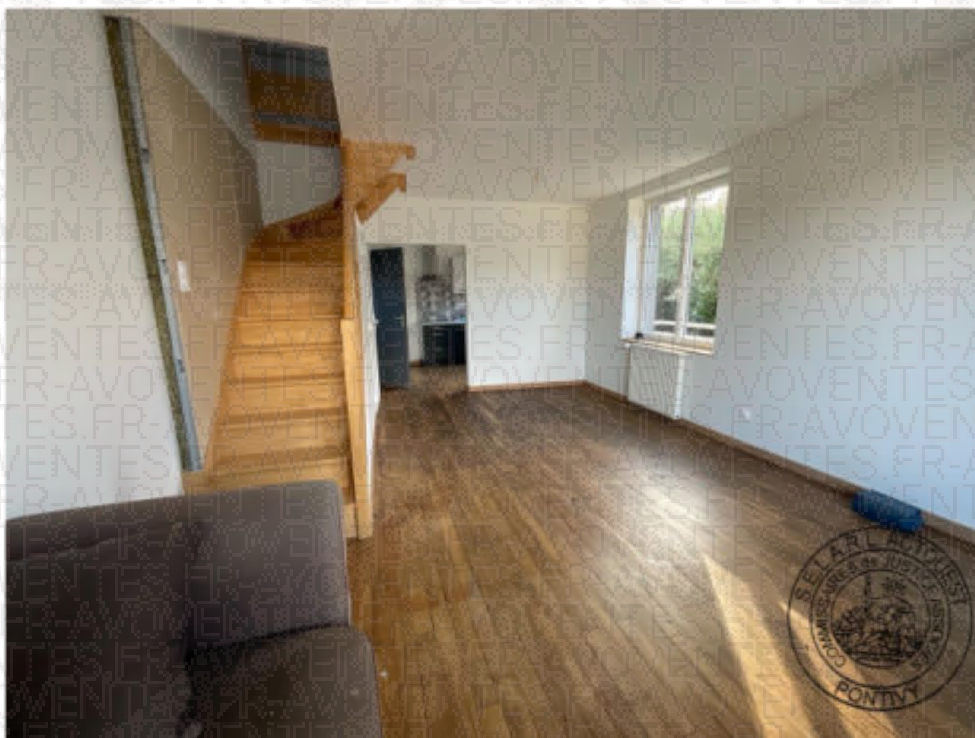
Photographie n°50.



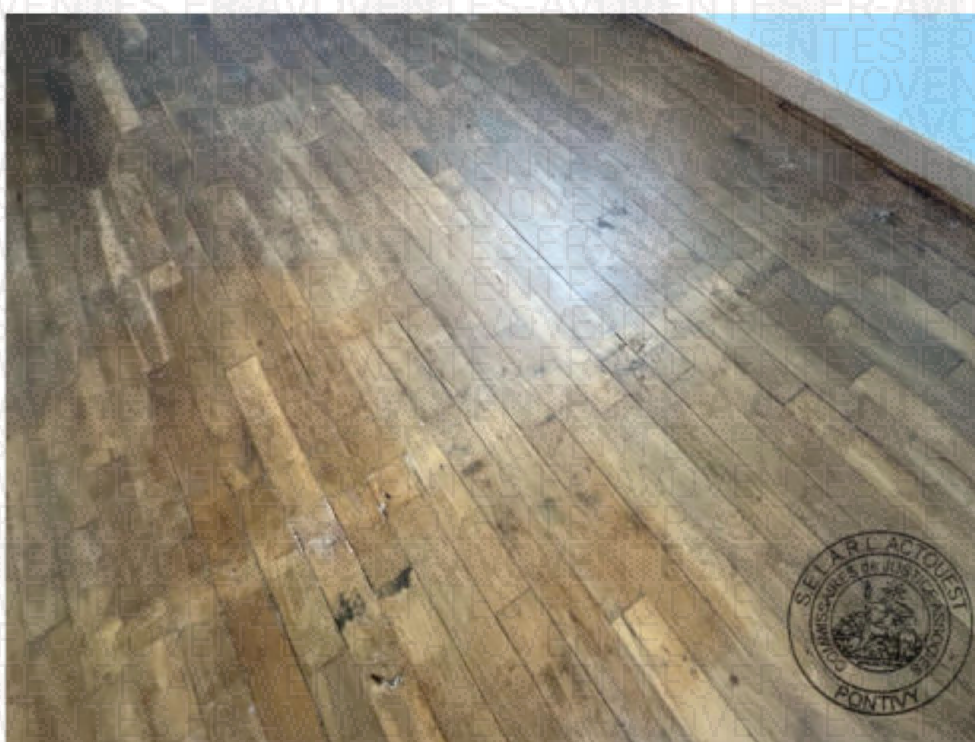
Photographie n°51.



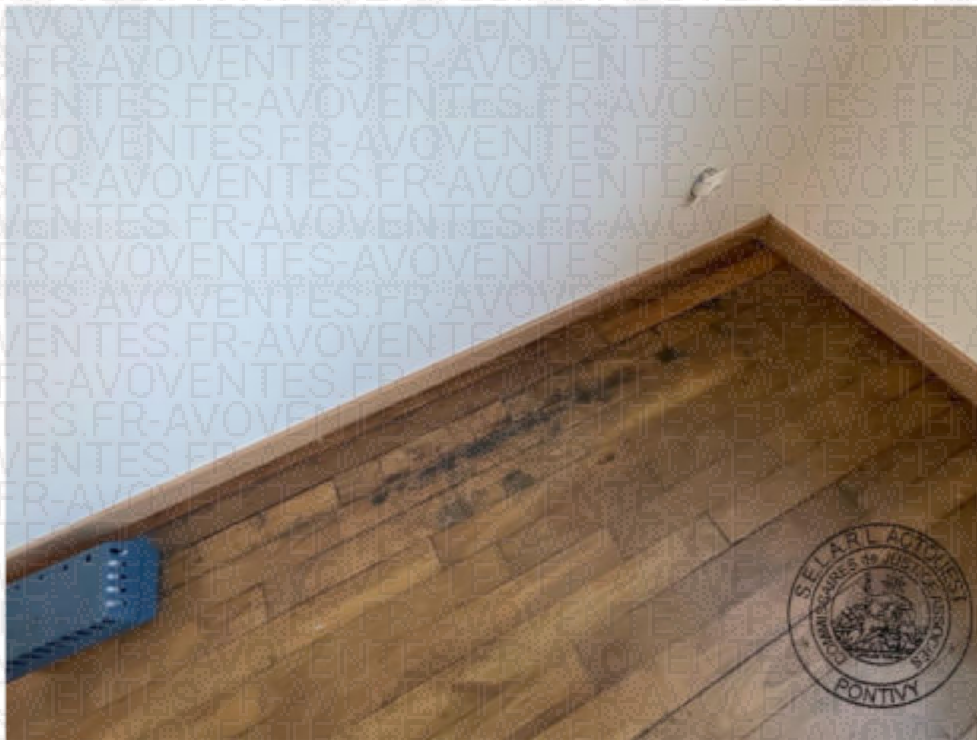
Photographie n°52.



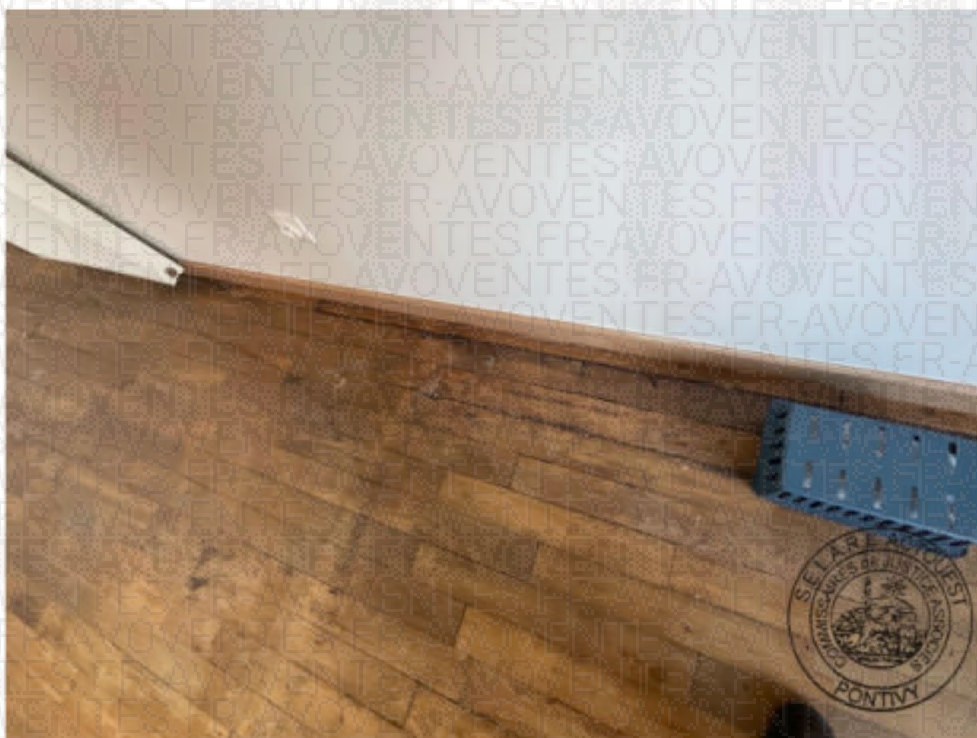
Photographie n°53.



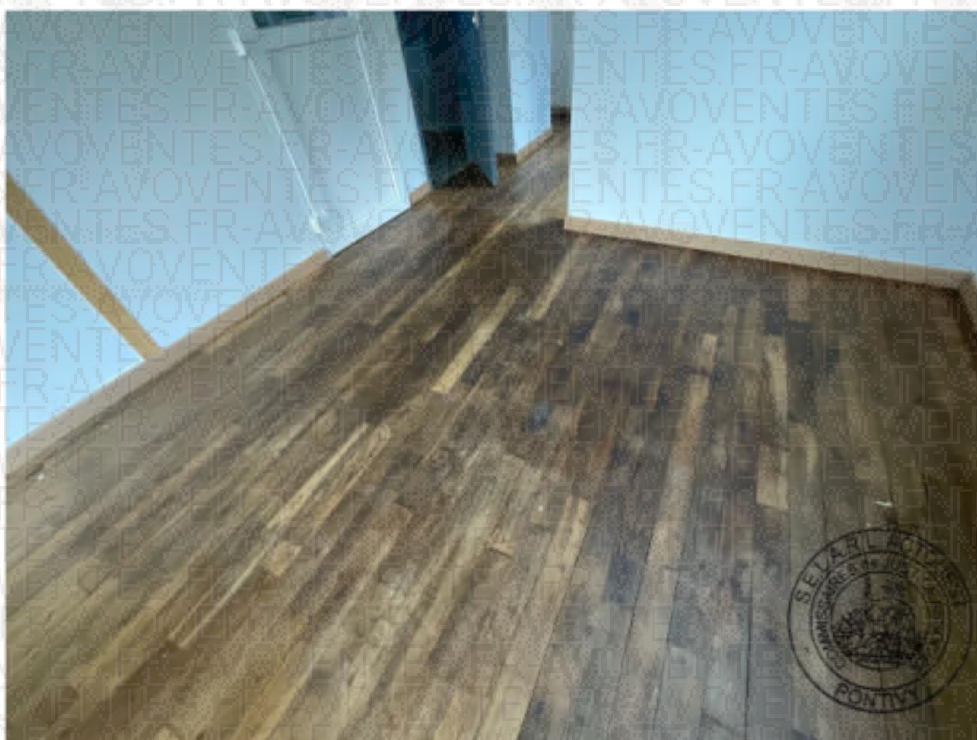
Photographie n°54.



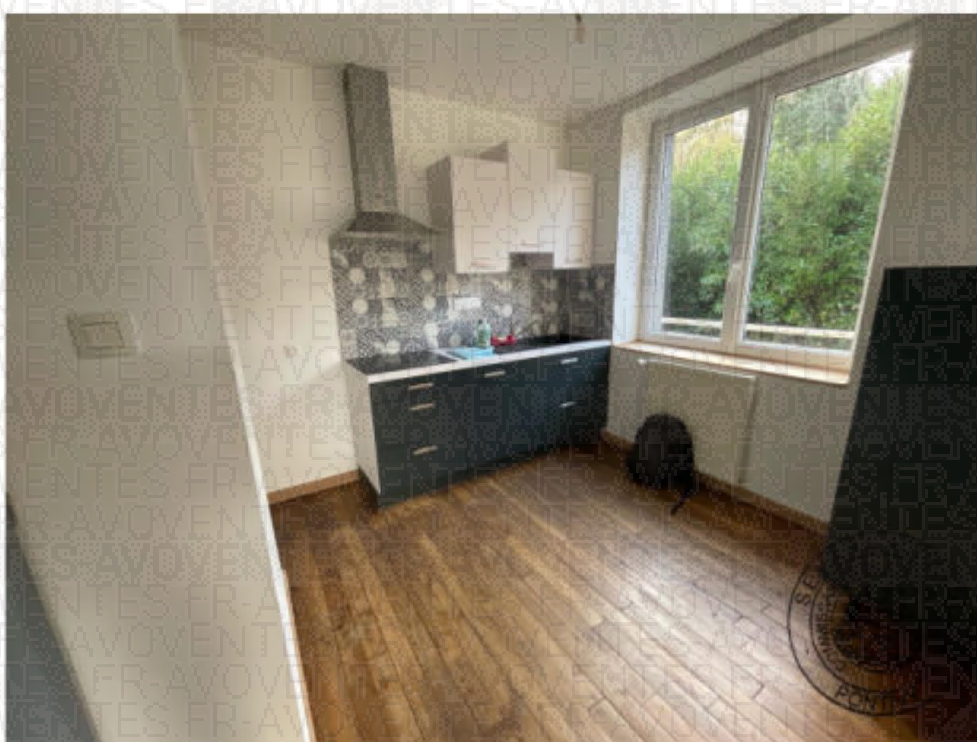
Photographie n°55.



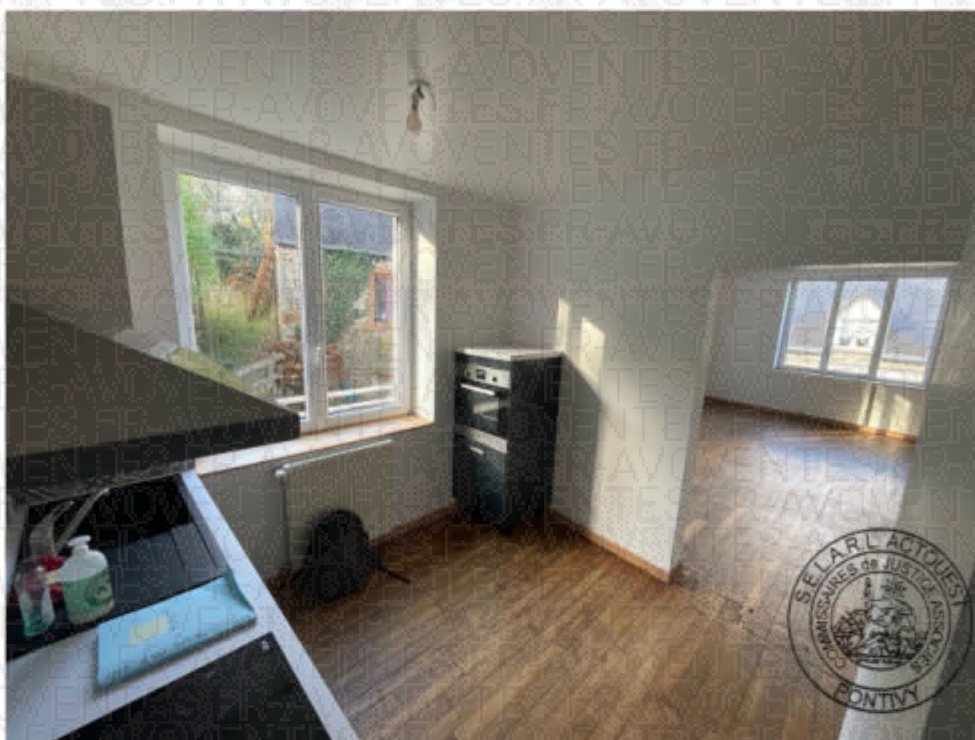
Photographie n°56.



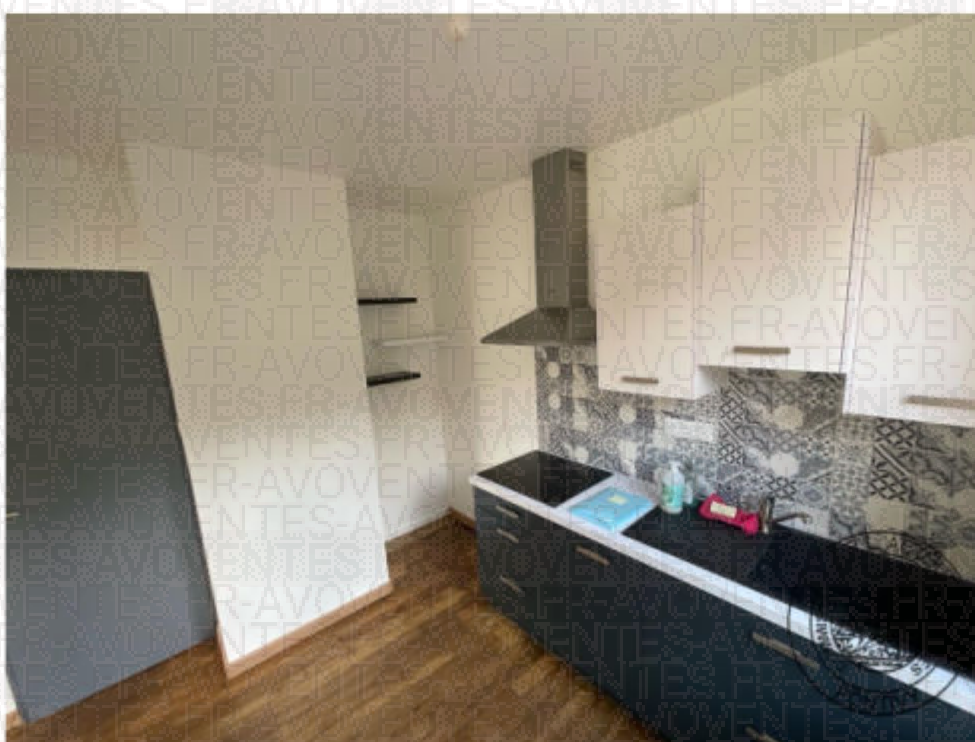
Photographie n°57.



Photographie n°58.



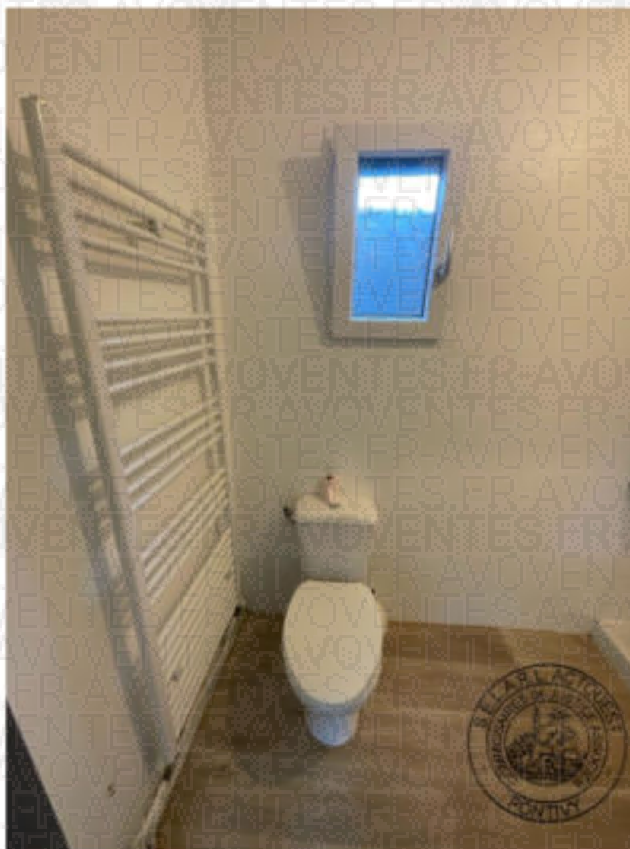
Photographie n°59.



Photographie n°60.



Photographie n°61.



Photographie n°62.



Photographie n°63.



Photographie n°64.



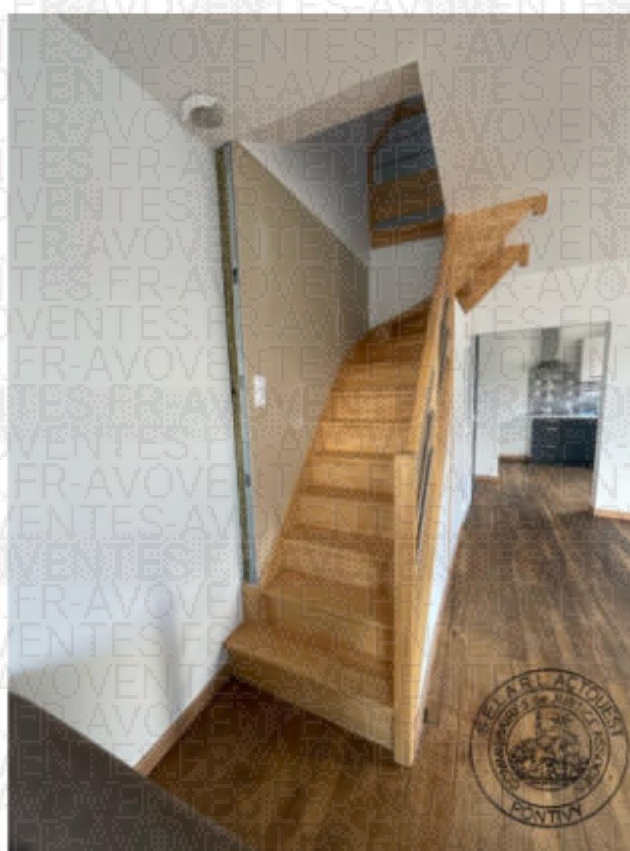
Photographie n°65.



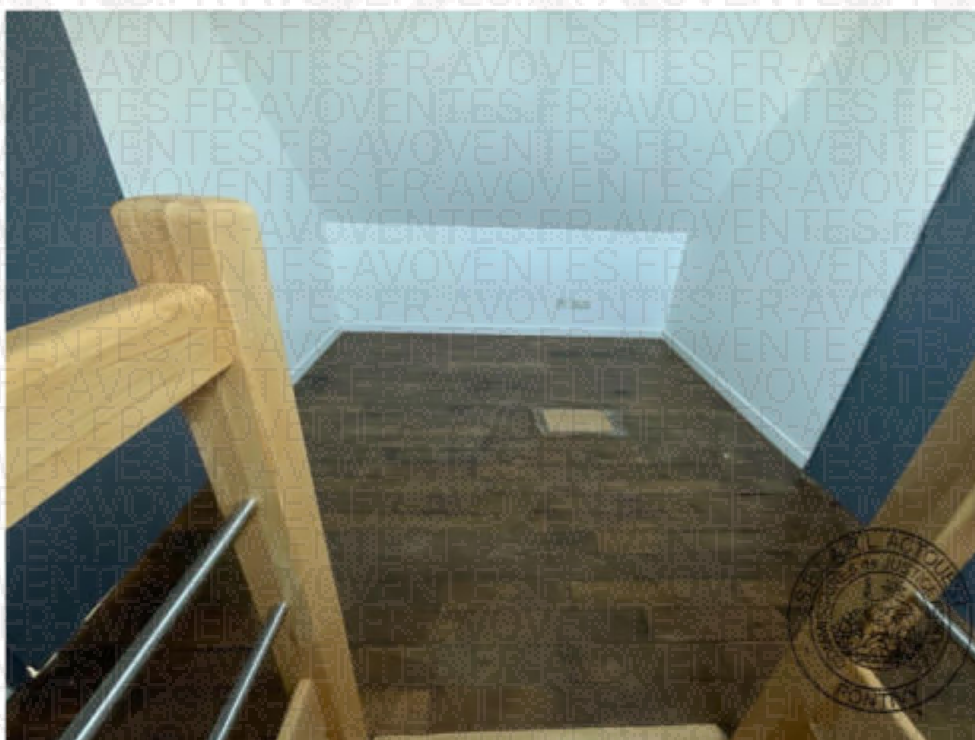
Photographie n°66.



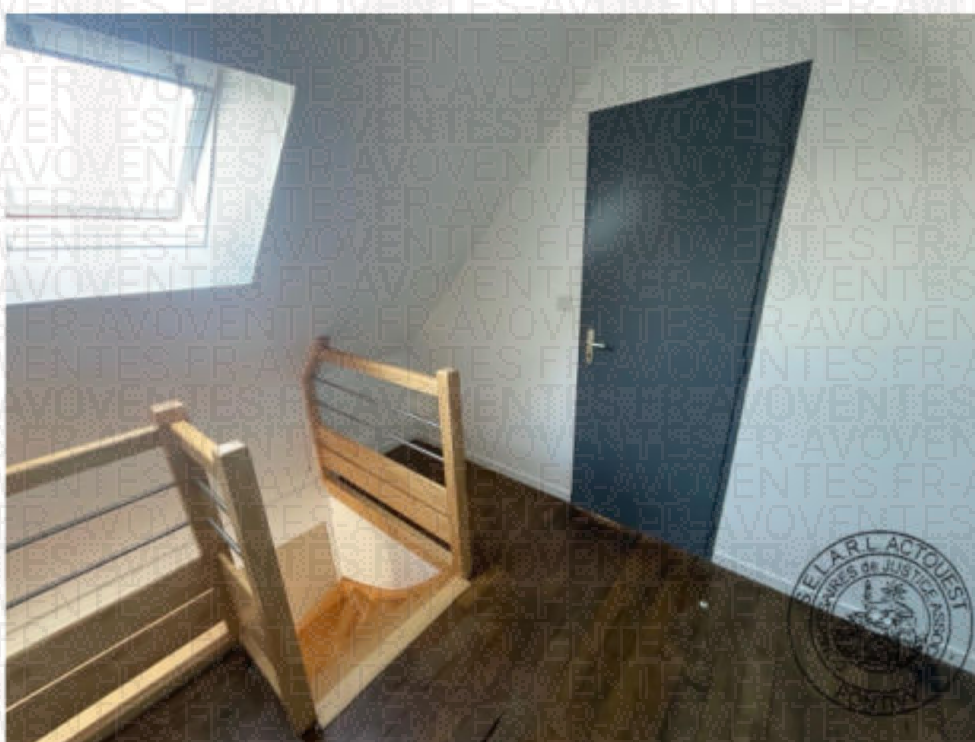
Photographie n°67.



Photographie n°68.



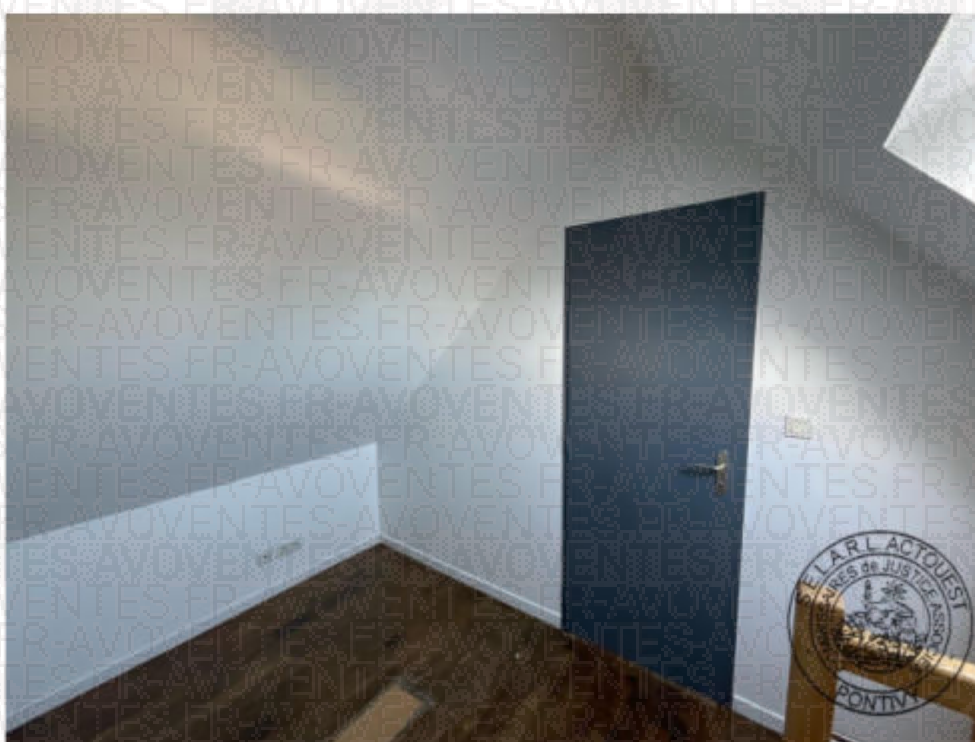
Photographie n°69.



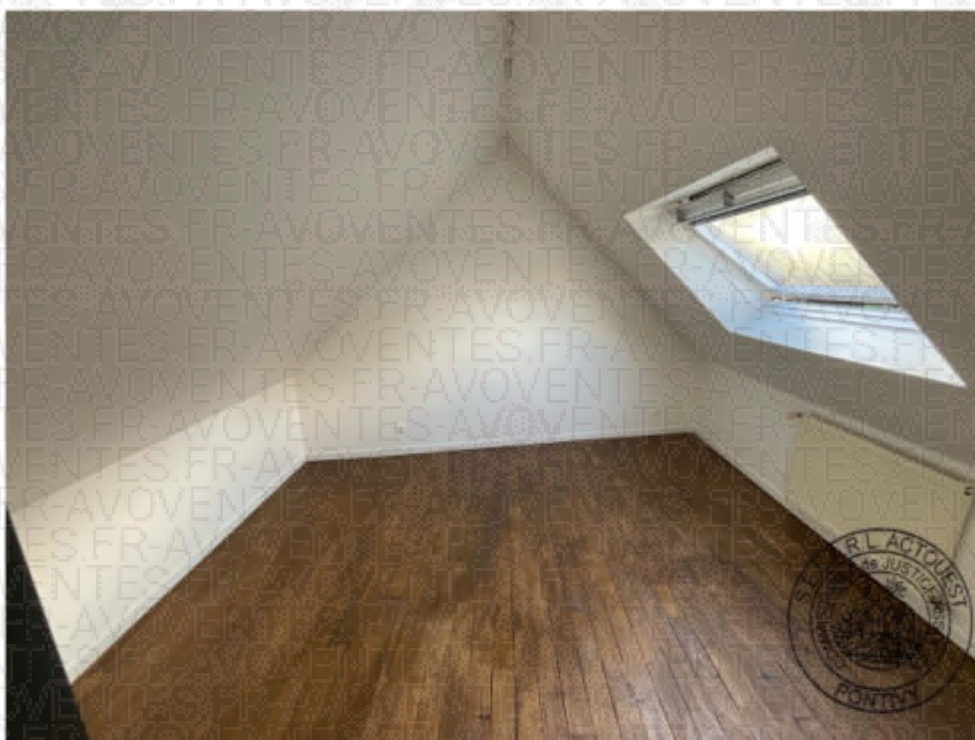
Photographie n°70.



Photographie n°71.



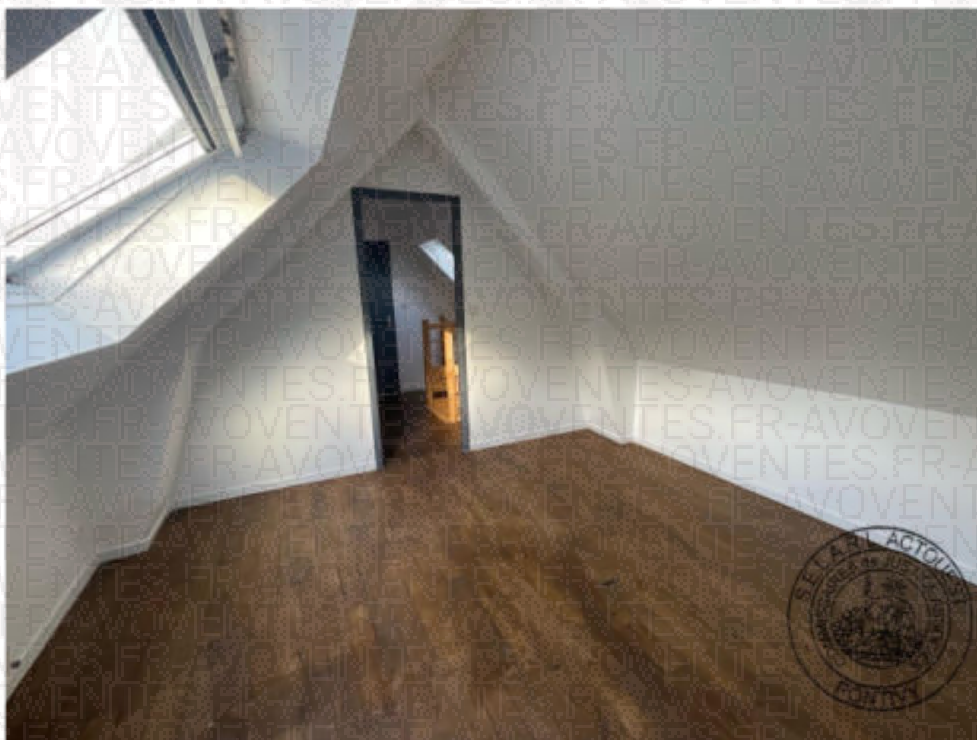
Photographie n°72.



Photographie n°73.



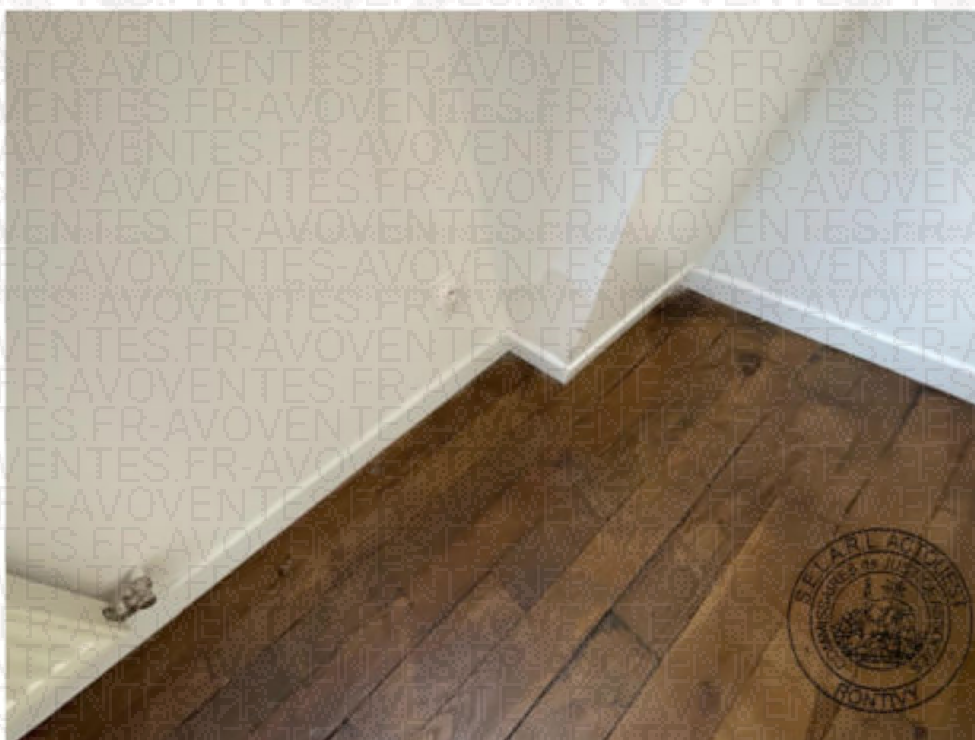
Photographie n°74.



Photographie n°75.



Photographie n°76.



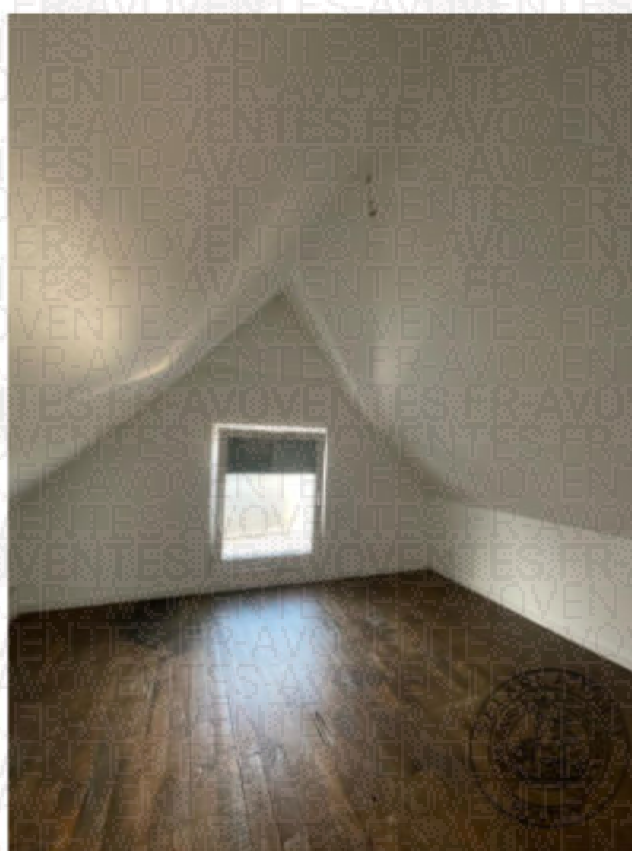
Photographie n°77.



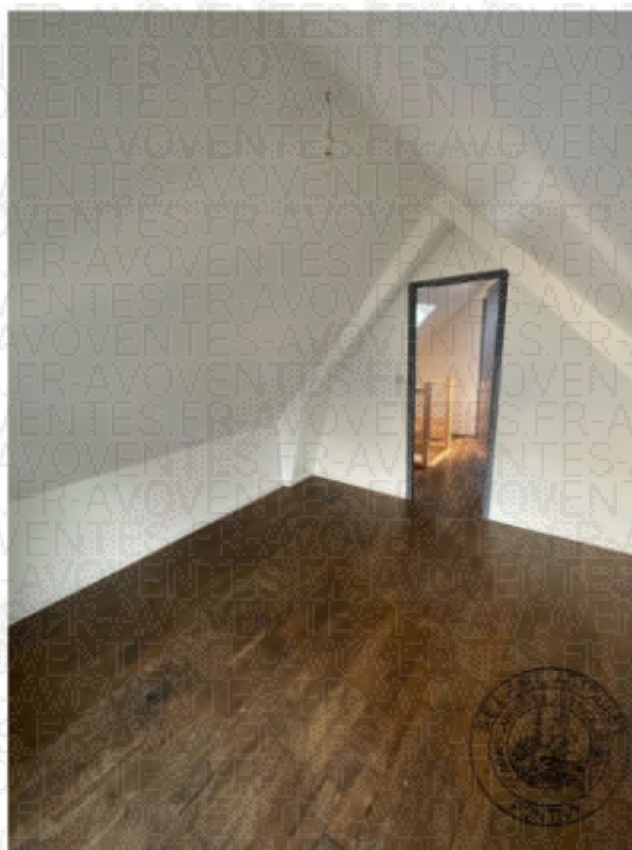
Photographie n°78.



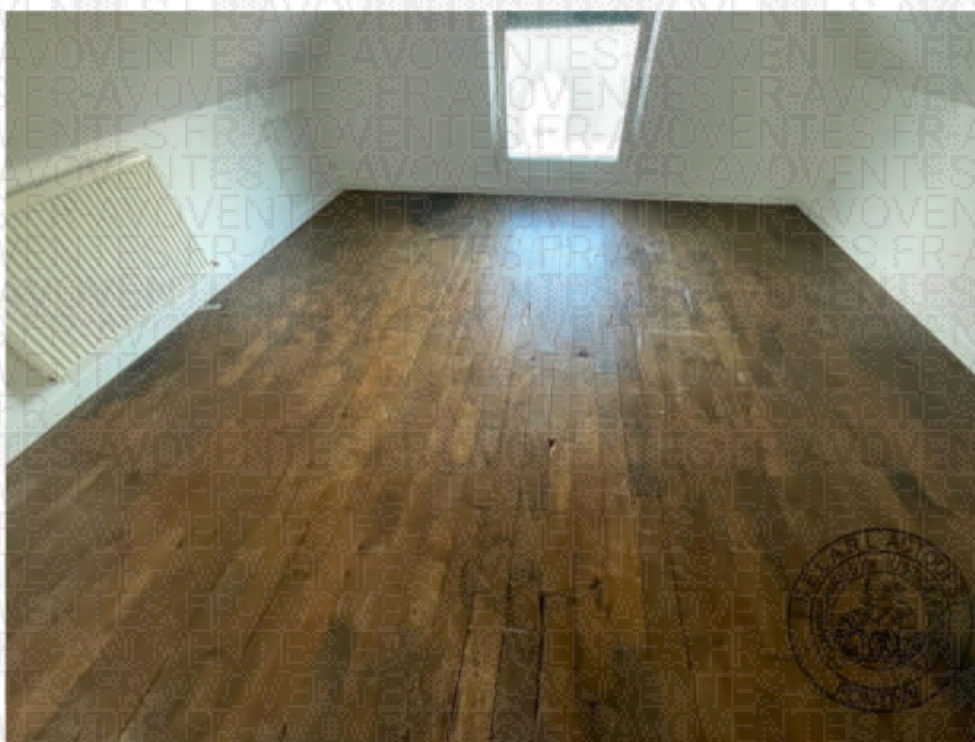
Photographie n°79.



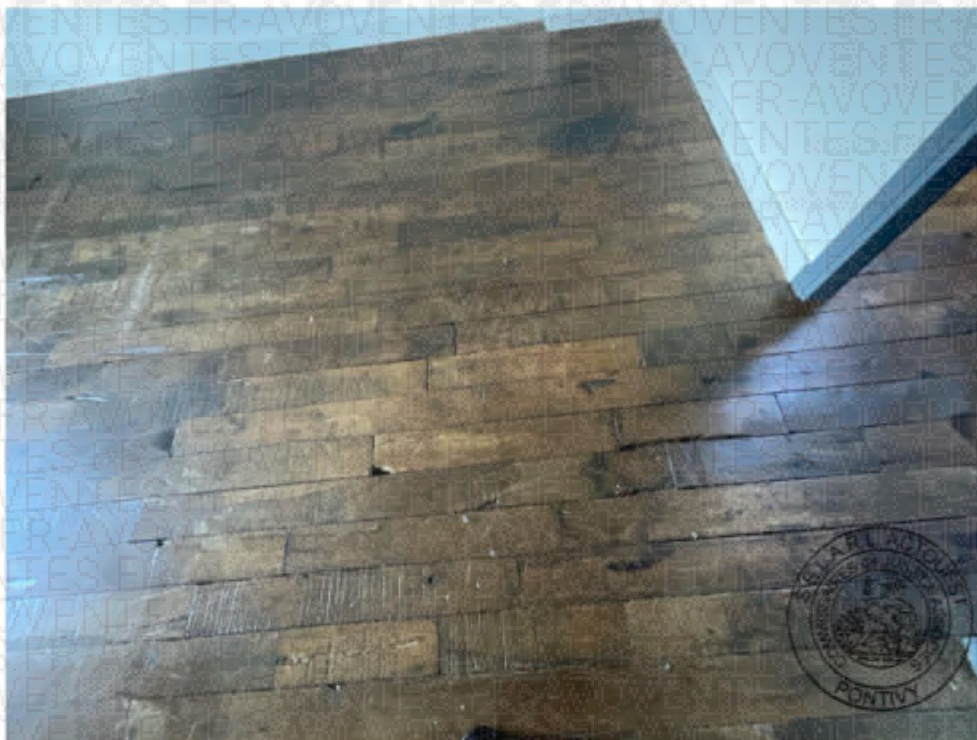
Photographie n°80.



Photographie n°81.



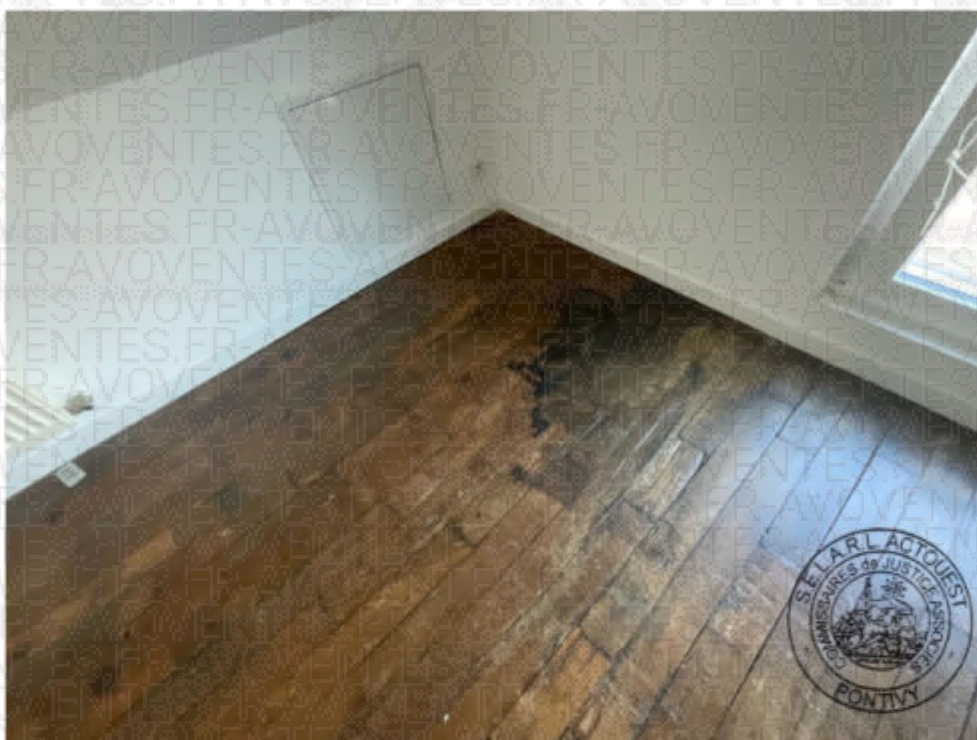
Photographie n°82.



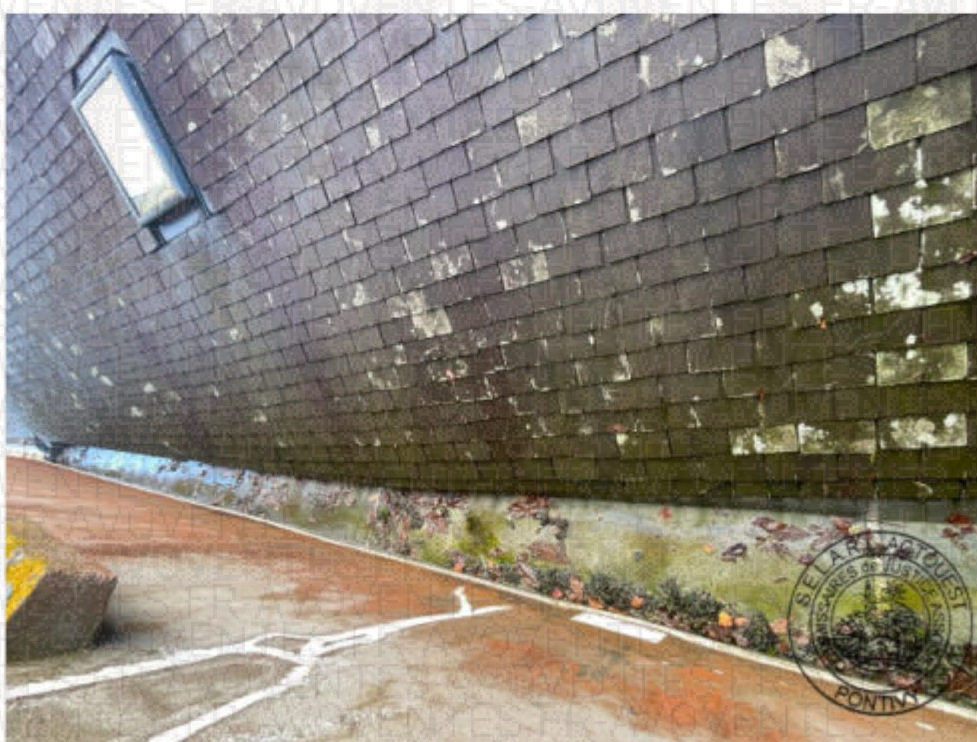
Photographie n°83.



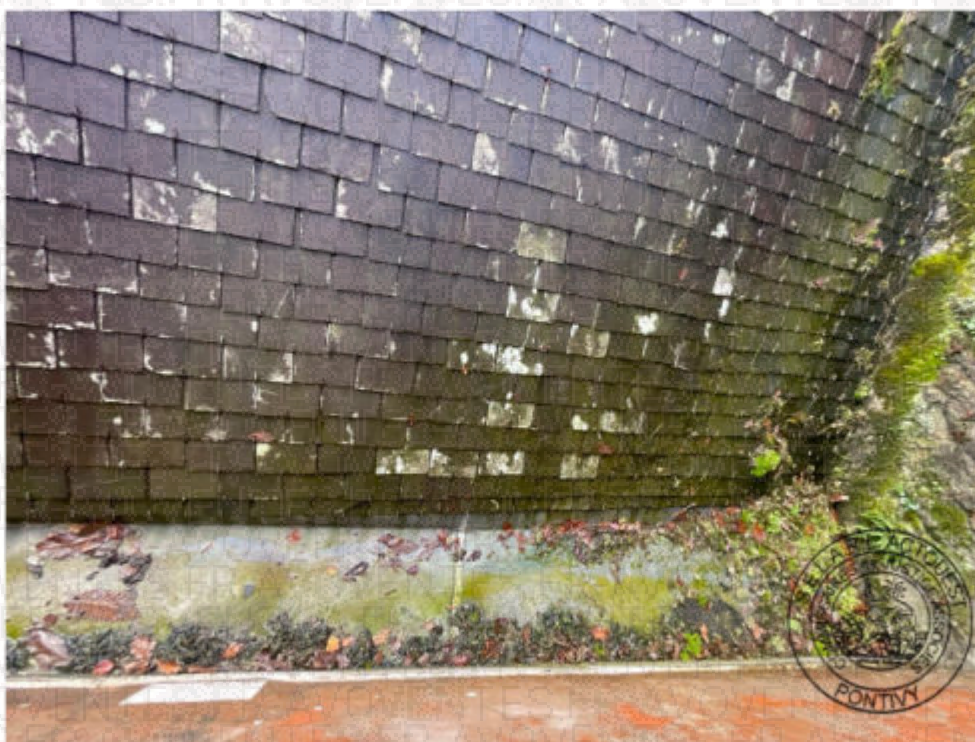
Photographie n°84.



Photographie n°85.



Photographie n°86.



Photographie n°87.